

Vivre à WALDIGHOFFEN



Bulletin d'information
de la Commune



Numéro 75
Avril 2009



Évènements commerciaux

**Du 13 au 16
février 09**

La 26^e EXPO HABITAT

L'inauguration s'est déroulée le vendredi 13 février à 18 heures en présence de monsieur Jean Luc Reitzer député maire, monsieur René Danesi conseiller régional, madame Michèle Striffler adjointe au maire de Mulhouse, monsieur Henri Hoff maire de Waldighoffen et monsieur Fernand Heinis président du GBS et organisateur de cette grande manifestation.

La musique Concordia a, une nouvelle fois, animé cet événement avant les allocutions des personnalités.

Plus de 300 professionnels du bâtiment ont ainsi exposé sur 10 000 m², proposant les dernières nouveautés et leur savoir faire. La réussite de l'EXPO HABITAT n'est plus à démontrer car plus de 31 000 visiteurs ont arpenté les nombreux stands et points de restauration à l'intérieur et autour de notre salle polyvalente.



Le 21 février 09

Remise des lots de l'opération de Noël de l'ACAW

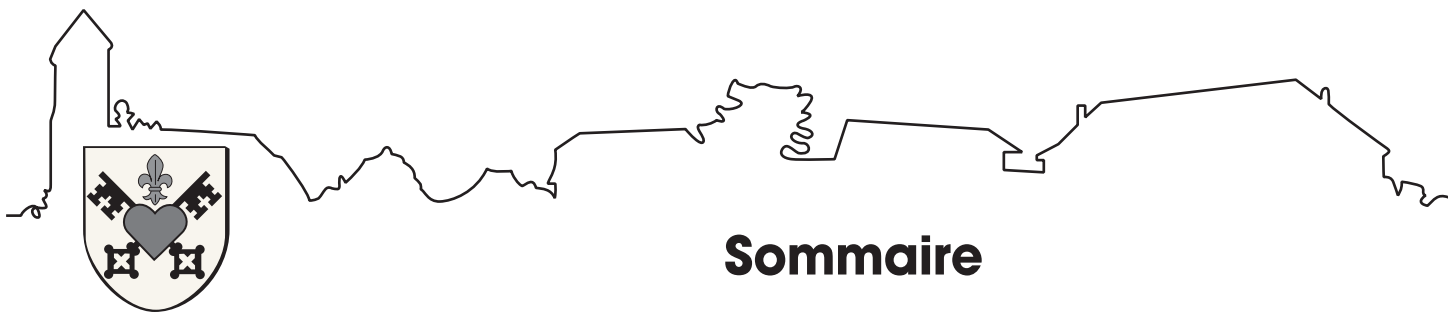
L'association des commerçants et artisans de Waldighoffen (ACAW) a accueilli les nombreux gagnants de la 25^e opération de Noël 2008, dans les locaux du garage Dresch. Les 28 commerçants locaux ont eu le plaisir de faire gagner 3 600 euros de bons d'achat, des repas gastronomiques et le gros lot sous la forme d'une voiture de marque Chevrolet Matiz type Mania,



d'une valeur de 8 800 euros. Le Président de l'ACAW Fabien Dietschy, Patrick Dresch et le maire Henri Hoff ont remis les clefs de la voiture à l'heureux gagnant, Jonathan Rychen, 19 ans, étudiant en médecine et domicilié à Muespach le Haut.

Deux chèques de 500 euros chacun, résultant du bénéfice de l'opération ont également été remis, l'un pour l'APEI de Hirsingue, l'autre pour l'association Marie PIRE qui gère l'IME et le PAGH de Riespach.

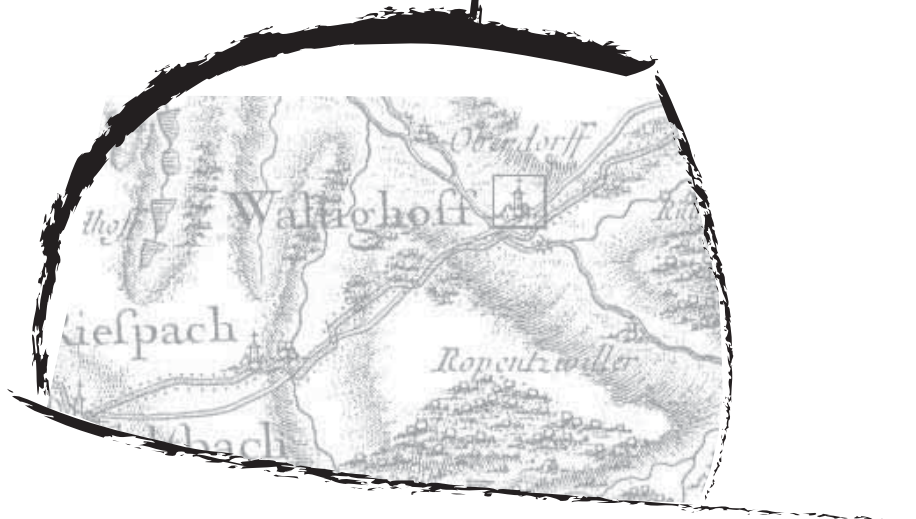
Avant d'inviter l'assistance au verre de l'amitié, Fabien Dietschy a tenu à remercier son comité, les commerçants présents, la Chambre de Commerce et d'Industrie, PROMOWAL et la municipalité de Waldighoffen.



Sommaire



Page 1	▶ Sommaire
Page 2	▶ Éditorial du Maire
Page 3	▶ Conseil Municipal du 1 ^{er} décembre 2008
Page 13	▶ Conseil Municipal du 17 décembre 2008
Page 16	▶ Conseil Municipal du 27 janvier 2009
Page 20	▶ État civil
Page 20	▶ La vie communale
Page 21	▶ Les anniversaires
Page 24	▶ Petit Paris
Page 26	▶ Les Amis du Forum
Page 27	▶ La vie dans votre Médiathèque
Page 28	▶ Musique Concordia
Page 29	▶ Création du Cercle d'Histoire Waldighoffen
Page 30	▶ De la route départementale n°17 à la rue du 19 novembre
Page 34	▶ Les Mordus et la Jursace
Page 35	▶ Les équipes de basket
Page 36	▶ L'AS Waldighoffen
Page 37	▶ Prochaines manifestations
Page 38	▶ Recensement
Page 39	▶ En bref ...





En mars 1989, la nouvelle équipe sortie des urnes me confia la responsabilité de conduire, comme nouveau Maire, les affaires de notre Commune.

Les Anciens s'en souviennent peut-être encore. Les difficultés ne manquaient pas tant au niveau de la gestion communale que d'un climat de forte tension dans notre Communauté villageoise.

Aujourd'hui, au terme de 20 années à la tête de 4 équipes municipales successives, je peux mesurer le chemin parcouru certes, mais aussi

et surtout, au-delà des différentes réalisations, situer où se nichent l'essentiel et le durable.

Avant 1989, aucun Maire de Waldighoffen n'avait été reconduit plus d'une fois.

Dans cette histoire s'est coulée une autre histoire, celle du regroupement intercommunal, à partir de 1992, de 9 Communes autour de WALDIGHOFFEN, regroupement dont je fus, avec entre autres M. Bernard SCHWAEDERLE, Maire de DURMENACH, et ceci contre vents et marées, le principal artisan fondateur avant d'en exercer la Présidence durant 16 années.

Deux expériences très différentes, mais toutes les deux très riches en enseignements notamment en matière de relations et comportements humains.

MES FILS CONDUCTEURS :

L'apaisement : J'ai toujours pensé, dès le départ, que la réussite résidait avant tout dans la sérénité, la qualité des relations avec les différents acteurs de la vie publique, la recherche du consensus le plus large, la mise à l'écart de la rancune quels que soient les coups reçus, et ils furent nombreux.

La durée : le pas de temps significatif c'est au moins 10 ans.

- 10 ans pour vérifier la justesse et le réalisme des promesses affichées,
- 10 ans pour apprécier les résultats par rapport aux objectifs avancés,
- 10 ans pour constater ce qui reste des batailles menées et de la crédibilité des différents acteurs qui y ont participé.

L'esprit : la seule réponse, même bien adaptée, aux seuls besoins matériels du quotidien est sans doute très importante mais n'arrive pas à satisfaire, dans la durée, la véritable attente d'une Communauté humaine.

Bonne gestion du patrimoine communal, aménagement de voiries, édification de monuments enthousiasment souvent plus, ou plus longtemps, les Elus qui les inaugurent, que la grande majorité des habitants de nos villages.

Je suis convaincu, pour ma part, que l'essentiel réside plus dans l'accueil et le sourire que l'on peut continuer à se donner, dans la main que l'on continue à pouvoir se

tendre, grâce à la capacité que nous aurons su conserver pour construire ensemble notre vie et notre environnement. Ceci au-delà et malgré toutes les difficultés individuelles que chacun et chacune sont obligés de surmonter.

L'âme : je suis convaincu que chaque Communauté, chaque village possède une âme qui la caractérise et la différencie de ses voisines. Sans cesse en devenir, elle prolonge et résulte de son histoire et donc de ses racines.

LES ACTEURS :

Tout au long de ces 20 années, beaucoup de nos habitants ont participé à notre vie communale de façon parfois très visible mais aussi parfois très discrètement.

Un Maire ne saurait oublier que s'il a été très souvent le porte-drapeau de la vie et des réalisations de sa Commune, il n'en aura été qu'un des éléments porteurs et je pense que son principal mérite réside souvent dans sa capacité à incarner d'une part les projets collectifs de sa Communauté et à faciliter d'autre part autant que possible les projets individuels de ses concitoyens.

Le bilan, au bout du compte, il ne faut pas l'oublier, c'est toujours celui d'une équipe et celui d'une Communauté.

Combien de victoires avons-nous pu obtenir ensemble parce que nous avons su nous rassembler fortement sur l'essentiel au bon moment !

Quel dommage aussi quand, quelquefois, chez certains, la recherche d'un intérêt personnel mal évalué ou mal compris a entraîné l'échec ou retardé la réalisation.

Non ! Je ne saurais oublier tous ceux qui m'auront accompagné tout au long de ces 20 années. Certains ont disparu ou sont partis rejoindre d'autres Communautés humaines. Beaucoup d'autres sont venus les remplacer.

EN CE DEBUT D'ANNEE 2009 :

L'actualité immédiate de ce début d'année 2009 résonne à elle seule comme un bilan-flash que je peux faire aujourd'hui sur le plan communal :

- ◆ La création récente de **3 nouvelles Associations** dont les objectifs se situent pleinement dans l'essentiel : nos racines avec la « Société d'Histoire Waldighoffen », la solidarité et le partage avec « Coeur de Famille », la rencontre et la culture avec « Les Amis du Forum ». Elles rejoignent les 20 autres Associations existantes.
- ◆ La construction de **l'EHPAD, maison de retraite médicalisée** de 70 lits dont le permis vient d'être délivré par M. le Préfet du Haut-Rhin
- ◆ L'ouverture de notre **nouvelle zone commerciale Eberling** alors que nos commerces et services de proximité continuent à se diversifier
- ◆ L'approbation du compte administratif 2008 et le **vote d'un ambitieux budget primitif 2009, à l'unanimité** par une équipe municipale brillamment réélue en mars 2008.

BON VENT A WALDIGHOFFEN AU SERVICE DE SES HABITANTS

Votre Maire
Henri HOFF



Réunion du **CONSEIL MUNICIPAL**

en date du 1^{er} décembre 2008

République Française
Département : Haut-Rhin

Le 1 Décembre 2008 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HOFF Henri, Maire.

Membres présents : M. HOFF Henri, Maire, M. EGGENSPIELER Guy, Adjoint, Mme JERMANN Françoise, Adjointe, MM. SCHIELIN Jean-Claude, Adjoint, DIETSCHY Fabien, Mmes FARNEL Isabelle, HERMANN Evelyne, SCHUR Karine, MM HENGY Jean, RIEGERT Patrick, LUTZ Romuald, KRICK Jean-Pierre, Mme GREINER Françoise

Membres absents :

Sans excuse :

Excusés : M. EGLIN René, Mme CHRETIEN Thérèse (procuration à Mme JERMANN Françoise)

Date de la convocation :	Nombres de membres :
25/11/2008	Afférents au Conseil municipal : 15
Date d'affichage :	En exercice :
26/11/2008	Présents : 13

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21.10.2008

Le **Conseil Municipal APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 21.10.2008

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

2 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- Parcelle cadastrée section 02 N° 310/112, d'une contenance de 657 m²
terrain bâti - locaux dans un bâtiment en copropriété - Place Jeanne d'Arc
appartenant à SCI Joseph ANDELFINGER
acquéreurs : M et Mme François SCHMITT

- Parcelle cadastrée section 02 N° 127, d'une contenance de 1423 m²
terrain bâti - 25 rue de Bâle
appartenant à M et Mme Michaël ENDERLIN
acquéreurs : M et Mme Jean-Marie ENDERLIN

- Parcelle cadastrée section 03 N° 422/49, d'une contenance de 752 m²
- Parcelle cadastrée section 03 N° 424/49, d'une contenance de 183 m²
terrain bâti - rue du Moulin
appartenant à M. Sébastien MOREAU
acquéreur : Mme Nathalie ZIMMERMANN

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

3.1 - MEDIATHEQUE - Charte bénévoles

Un projet de charte a été joint à chaque convocation.

Monsieur le Maire résume l'esprit de ce document en informant que dès à présent, 14 bénévoles actifs réguliers sont déjà à l'oeuvre.

Il invite les membres du Conseil à exprimer leur sentiment et éventuellement leurs propositions.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le texte de la Charte des Bénévoles tel que présenté
- **CHARGE** le Maire de sa mise en application

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

3.2. - MEDIATHEQUE - Règlement intérieur

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de règlement intérieur qui a été joint à chaque convocation. Il a été élaboré sur la base de règlements existants dans d'autres Médiathèque, ouvertes depuis plusieurs années.

Il invite les Conseillers à s'exprimer pour faire part de leurs observations et propositions.

Suite à l'intervention de Mme GREINER, il est proposé de modifier «les groupes accompagnés par leurs professionnels» par «les groupes accompagnés par leur responsable» - dans l'article 2.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le Règlement intérieur tel que présenté et rectifié.
- **AUTORISE** le Maire à signer le Règlement intérieur.
- **CHARGE** le Maire de sa mise en application.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

3.3. - MEDIATHEQUE - Modification tarifaire

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
21.10.2008	8.2.	Fixation des tarifs

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à décider la modification des tarifs fixés pour les catégories des Jeunes d'âge inférieur à 16 ans. En effet, la Convention signée entre la Commune et la Médiathèque Départementale, et régissant la mise à disposition gratuite de livres au bénéfice de notre Médiathèque, stipule que l'adhésion est gratuite pour les jeunes de moins de 16 ans.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la gratuité de l'adhésion pour les jeunes de moins de 16 ans.
- **CONFIRME** les autres tarifs décidés en séance du 21 octobre 2008.
- **CHARGE** le Maire de l'application de cette décision

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

3.4. - MEDIATHEQUE - Régie

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
21.10.2008	8.3.	Institution de la régie de recettes

Monsieur le Maire invite les Conseillers à compléter la délibération prise le 21 octobre dernier par l'autorisation de créer un fonds de caisse permettant le remboursement de trop-perçus en cas de paiement en espèces des cotisations. Il propose de fixer ce fonds de caisse à 50 euros.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la création d'un fonds de caisse de 50 euros pour le fonctionnement de la régie de recettes instituée en séance du 21 octobre 2008, avec nomination du titulaire et de deux suppléants.
- **CHARGE** le maire de la mise en place de ce fonds de caisse.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

3.5. - MEDIATHEQUE - Contrat de maintenance des ordinateurs

Monsieur le Maire rappelle que le parc informatique équipant la nouvelle Médiathèque se compose de 3 ordinateurs affectés à la gestion de l'activité proprement dite et de 14 postes constituant le parc d'activité du cybercentre.

Il y a lieu de prévoir la signature d'un contrat couvrant les frais de maintenance comprenant main d'oeuvre, frais de déplacement et assistance téléphonique.

Il serait intéressant de n'avoir qu'un seul prestataire pour l'ensemble du parc informatique (Médiathèque et Mairie)

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la conclusion d'un contrat de maintenance couvrant les besoins de maintenance comprenant main d'oeuvre, frais de déplacement et assistance téléphonique.
- **CHARGE** le Maire de lancer une consultation publique suivant la procédure adaptée pour le choix du prestataire spécialisé.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent
- **AUTORISE** le Maire à régler les dépenses correspondantes.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

4. - ECHANGE TERRAINS HENLIN PAUL / COMMUNE : NOUVELLES REFERENCES CADASTRALES - VALEUR DE L'ECHANGE

Rappel des délibérations

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
13.06.2008	13	Décision de principe d'échange

Monsieur le maire rappelle les décisions prises antérieurement et présente à l'Assemblée le procès verbal d'arpentage produit par le Cabinet Rémi OSTERMANN, sur les bases précédemment définies, à savoir :

- M et Mme HENLIN Paul cèdent à la Commune : les parcelles cadastrées respectivement Section 08 n°350/37, d'une superficie de 161 m², et Section 08 n°349/37, d'une superficie de 84 m², soit au total 245 m².
Ces deux nouvelles parcelles sont détachées de la parcelle cadastrée Section 08 n°37, d'une superficie totale de 275 m².
La base tarifaire retenue est de 3186 euros l'are, sur la base d'une transaction intervenue récemment dans le même secteur entre la Commune et les consorts WERMUTH.
- La Commune cède aux époux HENLIN :
- La parcelle Section 08 n°372/37, à détacher de l'ancienne emprise de la voie communale «rue d'Oberdorf», après déclassement, d'une surface de 152 m², dont 54 m² correspondent à une régularisation de l'opération d'élargissement de la rue effectuée sans compensation en 1984.
La surface effectivement cédée est de 98 m².
La base tarifaire retenue est de 3186 euros l'are, sur la même base que ci-dessus.
- La parcelle Section 08 n°348/33, d'une surface de 215 m², détachée de la parcelle cadastrée Section 08 n°33.
Sur ces 215 m², 68 m² se retrouvent dans le lit mineur de l'III, du fait de l'érosion des berges.
La base tarifaire retenue est de 3.186 euros l'are pour la surface utile, soit 247 m², zéro euro pour la partie non utilisable, soit 68 m².

L'équilibre de l'échange s'établit donc à 313 m² cédés par la Commune (dont 68 m² situés dans le lit de l'III), et 245 m² cédés par les époux HENLIN Paul.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** son accord en vue de l'échange des terrains suivants, à savoir :
 - M et Mme HENLIN Paul cèdent à la Commune :
 - 161 m², parcelle cadastrée Section 08, n°350/37, «village»
 - 84 m², parcelle cadastrée Section 08, n°349/38, «village»

en échange de quoi, la Commune cède à M et Mme HENLIN Paul :

- 152 m², parcelle cadastrée Section 08 n°372/0.37, «rue d'Oberdorf»
- 215 m², parcelle cadastrée Section 08 n°348/33, «rue d'Oberdorf»
- **FIXE** la valeur d'échange à 3186 euros l'are, soit :
 - concernant la cession des terrains à M et Mme HENLIN Paul :
 - 5129,46 euros pour les 161 m² de la parcelle cadastrée Section 08, n°350/37
 - 2676,24 euros pour les 84 m² de la parcelle cadastrée Section 08, n° 349/37

- concernant la cession des terrains appartenant à la Commune de WALDIGHOFFEN :
 - 3122,28 euros pour 98 m² de la parcelle cadastrée Section 08 n°372/0.37

- zéro euro pour 54 m² de la parcelle cadastrée Section 08 n°372/0.37, en régularisation de l'opération d'élargissement en 1984 non compensée.
- 4683, 42 euros pour 147 m² de la parcelle cadastrée Section 08 n°348/33
- zéro euro pour 68 m² de la parcelle cadastrée Section 08, n°348/33 : lit mineur de l'III

La valeur globale s'établit donc à 7.805,70 euros, équilibrée entre les deux apports.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent, et à régler toutes les dépenses correspondantes.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

5. - SEGILOG - RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR 3 ANS

Monsieur le Maire indique que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service passé entre la Commune et la Société SEGILOG va arriver à échéance.

Ce contrat a pour objet :

- la cession de droit d'utilisation de 39 logiciels de la logithèque MILORD, avec documentation d'utilisation,
- la fourniture d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement,
- la formation périodique du personnel

La durée du contrat est de 3 ans à compter de sa prise d'effet, non prorogable par tacite reconduction.

La rémunération est fixée à :

- 2538,00 euros annuel, soit un total de 7614,00 euros HT pour la cession du droit d'utilisation ;
- 282,00 euros HT annuel, soit un total de 846,00 euros HT pour l'obligation de maintenance et de formation.

Les logiciels restent propriété de SEGILOG.

Monsieur le maire précise que les prestations de SEGILOG ont jusqu'à présent donné toute satisfaction, et que le contrat concerné donne accès à l'ensemble des logiciels développés, ce qui n'est souvent pas le cas des autres propositions. Par ailleurs, la formation est effectivement assurée de façon permanente et aussi souvent que nécessaire, en particulier en cas de changement de personnel.

Il ouvre ensuite la discussion.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** le renouvellement du contrat entre la Commune et SEGILOG selon les conditions énoncées dans le contrat N°2008.10.1040.02.000.M00.003978.
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention.
- **AUTORISE** le Maire à régler les dépenses, et à signer toutes pièces financières et administratives qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

6. - RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il compte rembourser au maximum

- la ligne de trésorerie ouverte auprès du Crédit Mutuel
- l'avance remboursable de 500.000 euros souscrite auprès de la Caisse d'Épargne dans le cadre d'un prêt de 730.000 euros.

7. - PROLONGATION PRET RELAIS

Monsieur le Maire informe qu'il s'est renseigné pour prolonger le prêt relais venant à échéance en janvier 2009. Les éléments ne lui étant pas encore parvenus, ce point sera remis à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion du Conseil.

8. - TRAVAUX URGENTS DE REFECTION DE VOIRIE

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu de réparer la chaussée dans différentes rues du village. Plusieurs points noirs avaient été relevés, mais l'ampleur des réparations s'avère finalement plus importante qu'initialement prévue.

Cependant, il n'a pas encore reçu tous les éléments pour pouvoir traiter ce dossier.

M DIETSCHY Fabien informe qu'il serait aussi nécessaire de réparer les ornières dans la rue du Château, vers le pont de l'III.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

9. - RENOUELEMENT DES ENROBES SUR LE RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL - RD463

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'inscription du renouvellement du tapis d'enrobés de la rue du Maréchal Joffre dans la programmation des travaux sur le réseau routier départemental, pour les 3 années à venir.
L'intervention pourrait se faire dès l'année 2009, et au plus tard durant 2010. La condition posée est que la nouvelle chaussée ne soit pas ouverte pendant 5 ans.

M. KRICK Jean-Pierre rappelle le problème de nuisances sonores occasionnées par les zones pavées. Le Maire confirme que les riverains se plaignent. Les pavés doivent être enlevés, au frais de la Commune.
Il serait aussi opportun de réaliser la réfection des trottoirs, à la charge de la Commune.

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à cette programmation.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le renouvellement du tapis d'enrobés de la RD463, du centre de la Commune jusqu'à la sortie vers STEINSOULTZ (rue du Maréchal Joffre).
- **S'ENGAGE** à ne pas engager de travaux d'ouverture de chaussée sur cette voie pendant les 5 années suivant l'intervention départementale.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

9.1. - Travaux RD 9bis - rue du 19 novembre

M. DIETSCHY Fabien demande si la rue du 19 novembre peut être ouverte à la circulation.

Monsieur le Maire indique que les tampons en fonte ressortent de la chaussée, et cela cause problème.

M EGGENSPIELER Guy souligne que la signalisation horizontale n'est pas encore en place.

Plusieurs interventions, notamment la mise en place des luminaires qui auraient dû s'effectuer la semaine dernière, sont retardées.

10. - PERMIS DE CONSTRUIRE RUE DES FAISANS : PARTICIPATION AUX TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle les antécédents.

La voirie de la rue des Faisans a été aménagée dans le cadre du lotissement privé du Treschenegerten, qui regroupait l'ensemble des parcelles riveraines acquises par le lotisseur. Seul le propriétaire des terrains cadastrés n°111 et 112, section 08, n'a pas souhaité participer à l'époque aux frais de viabilisation de cette zone, incluse en secteur NAA du POS de la Commune. Les héritiers, désormais propriétaires, désirent maintenant urbaniser ces terrains qu'ils projettent de diviser en deux terrains de construction.

Compte tenu de la topographie des lieux, il est impératif que les eaux usées soient dirigées vers le réseau d'assainissement posé par le promoteur précédent. De même, la desserte en eau potable devra se faire par branchement sur la conduite AEP du lotissement. Les futurs immeubles seront également alimentés par les réseaux électriques et téléphoniques financés par participations privées antérieures.

De manière générale, la situation se présente de la manière suivante :

- Les réseaux publics nécessaires, financés par le promoteur du lotissement, sont posés et ont été réceptionnés. Ils n'ont pas donné lieu à réserve, sauf pour le rejet de façon significative d'eaux usées dans le ruisseau coulant en bout de zone. Il s'agit sans doute d'un mauvais branchement des effluents de la dernière maison, côté gauche de la rue des Faisans, dans le collecteur dédié aux eaux claires.
- L'aménagement de la voirie proprement dite est réalisé intégralement jusqu'au début de la parcelle n°112.

En ce qui concerne le droit à construire des terrains concernés, le règlement du POS impose une participation aux frais de viabilisation. Cette participation peut être décomposée en deux parties :

- Une participation aux frais d'établissement des réseaux et de la voirie desservant ces parcelles. Cette part relève de frais engagés par l'intervention privée.
- Une participation aux travaux d'aménagement directement liés à la constructibilité des parcelles, soit l'adaptation des réseaux et branchements particuliers, et l'aménagement de la voirie non encore exécutée le long des parcelles concernées. Cette part est à fixer par la Collectivité, et à inscrire dans les conditions liées à l'obtention des permis de construire.

A noter que parallèlement à cette demande d'urbanisation, le promoteur du lotissement privé du «Treschenegerten» demande l'incorporation des équipements de la rue des Faisans dans le domaine public. Celle-ci n'interviendra pas avant que tous les travaux soient effectués.

Globalement, il nous revient à définir l'ensemble des aménagements exigés pour que satisfaction puisse être donnée à l'ensemble des demandes du promoteur et des propriétaires des parcelles n°111 et 112.

Concrètement, on peut considérer que :

- pour les réseaux humides et secs, les besoins sont assurés pour l'ensemble de la zone NAa concernée. Ne restent à créer que les branchements particuliers spécifiques aux nouvelles constructions, à charges directes des bénéficiaires.

- pour la voirie proprement dite, il reste à terminer sa prolongation jusqu'au ruisseau situé à l'arrière, et délimitant les deux secteurs NAa contigus.

On peut considérer que la partie gauche reste à la charge du promoteur initial, la moitié droite étant à imputer aux nouveaux constructeurs.

A noter que rien n'empêche le promoteur de réclamer aux seconds une participation pour le raccordement aux équipements existants créés à sa charge.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan d'aménagement définitif de la zone NAa du lotissement «Treschenegerten», tel qu'il est défini, avec la répartition des participations comme présentée, à savoir :
- aménagement de la voirie, partie gauche, aux frais du promoteur initial
- aménagement de la voirie, partie droite, et réalisation des branchements particuliers, aux frais des nouveaux constructeurs.
- **CHARGE** le Maire de l'application de cette décision.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

11. - ACCUEIL DE STAGIAIRE LYCEEN : CONVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'accueil, en Secrétariat de Mairie, d'une élève stagiaire lycéenne (bac pro) originaire de GRENTZINGEN. Les périodes prévues se situent respectivement du 09.03.2009 au 04.04.2009 et du 02.06.2009 au 27.06.2009.

Il souligne la difficulté des jeunes à trouver des Collectivités ouvertes à ce type d'accueil, en particulier dans les villages, contrairement à notre Commune.

Nos secrétaires, consultées avant décision, ont exprimé un avis favorable, en particulier pour assurer l'encadrement nécessaire à un séjour profitable à la stagiaire.

En principe, aucune gratification ne sera versée à la requérante, mais le Maire ouvre la discussion. Les Conseillers proposent au final une gratification de 150 euros.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'accueil en Mairie de la jeune stagiaire,
- **DECIDE** de verser une gratification de 150 euros pour l'ensemble des deux périodes.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante avec le Lycée Jean-Jacques HENNER.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

12.1. - REMBOURSEMENT DE TRAVAUX EFFECTUES PAR DES PARTICULIERS SUR TERRAIN PUBLIC - Intervention rue des Champs

Monsieur le Maire rappelle la volonté communale de résorber les points noirs de la voirie communale en exécutant de la façon la plus économique les interventions de petite importance, par exemple par l'entreprise chargée des travaux privés.

M et Mme COLOMBE Pascal ont procédé à l'aménagement de leur sortie de garage. Entre la limite privée et le tapis d'enrobés de la rue subsistait une bande de terrain non aménagée que l'entreprise ENCER, chargée de l'exécution des travaux privés a empierrée et recouvert d'enrobés.

L'extrait de décompte correspondant se monte à 873,28 euros TTC. La surface concernée par le domaine public est de 38,50 m². Le prix de revient est de 21,50 euros /m², ce qui représente un coût intéressant.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la prise en charge des travaux de voirie exécutés par l'entreprise ENCER dans l'emprise de la rue des Champs et s'élevant au total à 873,28 euros TTC.
- **AUTORISE** le Maire à rembourser à M et Mme COLOMBE Pascal la dépense, et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

12.2. - REMBOURSEMENT DE TRAVAUX EFFECTUES PAR DES PARTICULIERS SUR TERRAIN PUBLIC - Travaux d'équipement PAE Baumgarten

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du PAE Baumgarten, l'aménagement des voiries et l'exécution des réseaux ont été pris en charge par la Commune. Il précise qu'après leur réalisation, la parcelle cadastrée n°116, section 07 a été divisée en

2 terrains à construire, celui de M. REUTTER Claude (nouvelle parcelle n°402) nécessitant la mise en place de 2 branchements d'assainissement supplémentaires et leur liaison sur les réseaux publics eaux usées et eaux pluviales.

La dépense correspondante, soit 2656,26 euros TTC, réglée par le lotisseur, a été répercutée sur le prix de vente du terrain. Monsieur le Maire informe cependant que cette division parcellaire a engendré une recette supplémentaire de 41000 euros, basée sur la SHON correspondante (critère de participation aux frais d'aménagement). Il y a donc lieu de rembourser à M. REUTTER le coût des branchements concernés.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** le remboursement à M. REUTTER Claude de la somme de 2656,26 euros déjà incluse dans sa participation fixée au permis de construire.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

13.1. - COURS DE YOGA - Embauche professeur

Mme JERMANN Françoise rappelle que des cours de yoga sont enseignés depuis quelques années à WALDIGHOFFEN. La demande étant nombreuse, deux cours d'une heure chacun sont proposés par semaine. L'association PROMOWAL avait proposé de gérer cette activité et de prendre en charge le salaire du professeur ainsi que l'assurance des intervenants. Cependant, les statuts de l'association ne lui permettent pas de prendre à sa charge l'assurance des participants.

Une solution peut consister en l'embauche d'un intervenant, directement par la Commune en tant qu'animateur socio-culturel, la gestion du salaire étant confiée à l'association ADEQUATION basée à COLMAR.

L'animateur serait rétribué à raison de 25 euros brut par séance de 1,25 heures, les frais de déplacement à hauteur de 25 euros.

Actuellement, 25 personnes suivent les cours, et payent chacune une cotisation de 180 euros pour l'équivalent de 8 mois (septembre à juin, pas de cours pendant les congés scolaires), soit au total une recette d'environ 4500 euros

Les frais de l'Association ADEQUATION s'élèveront au total à 10% des salaires.

Il est estimé que les salaires et les frais s'élèvent à 3.200 euros pour les 8 mois d'activité. Le reste des cotisations versées par les participants peut être considéré comme une participation aux frais d'utilisation de la salle culturelle.

Mme GREINER demande s'il ne serait pas plus intéressant de créer une association sportive.

M LUTZ Romuald ajoute que d'autres personnes vont vouloir être payées par la Commune pour effectuer leurs activités.

Monsieur le Maire souligne que d'autres initiatives, même ponctuelles, peuvent être proposées, mais le Conseil Municipal décide de ce qu'il souhaite retenir dans le cadre de sa politique d'animation du village, soit par une gestion en régie directe, soit par l'intermédiaire d'une Association existante agréée.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'organisation d'une activité YOGA dans le cadre de l'Espace «LE FORUM».
- **DECIDE** que les dépenses de personnel et d'assurance seront assurées par le budget communal, les recettes étant encaissées par extension de la régie communale assurée par Mlle SCHWARTE Patricia en tant que régisseur titulaire et Mme RIBSTEIN Stéphanie en tant que régisseur suppléant.
- **DECIDE** d'embaucher Mme WEIGEL Josiane en qualité d'animateur socio-culturel, pour la période du 1er décembre 2008 au 30 juin 2009, suivant les conditions indiquées.
- **DECIDE** de confier à l'Association ADEQUATION de COLMAR la gestion des salaires du professeur de yoga, et d'autres intervenants socio-culturel et sportif.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir, et toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.
- **AUTORISE** le Maire à régler les dépenses y afférentes.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

13.2. - COURS DE YOGA - Assurance

Monsieur le Maire indique qu'il faut étendre l'assurance multirisque aux participants des activités proposées par la Commune, et conclure un avenant au contrat conclu actuellement avec la CIADE.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'extension de la police d'assurance multirisque signée avec la CIADE.
- **AUTORISE** le Maire à signer le contrat et toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.
- **AUTORISE** le Maire à payer la dépense.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

14. - RECOURS CONTRE DECISION D'OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE: AUTORISATION AU MAIRE POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recours déposé par M. Robert SITTERLE auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG contre la décision d'opposition à la déclaration préalable pour la réalisation d'un garage sur sa propriété. Cette opposition est motivée par le classement de sa propriété en secteur NA, c'est-à-dire en dehors des zones constructibles de la Commune. Le règlement du POS en vigueur exclut la possibilité d'édification de dépendances autrement qu'à proximité immédiate de la construction principale existante.

L'ADAUHR, consulté en sa qualité de Conseiller juridique de la Commune, nous indique que les termes de «proximité immédiate» s'entendent, du point de vue de la jurisprudence, à une distance inférieure à 8 mètres. Par ailleurs, le projet de M. SITTERLE s'inscrit dans une autre parcelle cadastrale que celle contenant les constructions déjà existantes, abritant déjà en particulier des espaces «garages».

Monsieur le Maire précise que notre défense est susceptible d'être prise en charge par notre assurance au titre de l'Assistance «Défense Recours», mais que cette initiative est subordonnée à une autorisation préalable du Conseil Municipal.

A noter qu'une autre «Déclaration Préalable» de M. SITTERLE, postérieure à celle-ci et demandant la création d'une aire de stationnement de plus de 50 m² sur le même emplacement, a reçu une suite favorable, car ne contrevenant pas aux dispositions réglementaires du POS (remblaiement de moins de 2 mètres de hauteur et surface inférieure à 100 m²).

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Maire à défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.
- **CHARGE** le Maire de solliciter la prise en charge de ce dossier par la Ciade, au titre de la couverture «Recours-Défense».

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

15. - EHPAD - DECISION D'EXONERATION DE LA TLE

Monsieur le Maire soumet au Conseil la demande de Habitat Haute Alsace sollicitant la décision d'exonération de TLE pour la réalisation de l'EHPAD projeté sur notre Commune. En compensation, l'Etat attribuerait à la Commune une Dotation forfaitaire supplémentaire.

Le Maire souhaite avoir un chiffrage de tous ces éléments, et remet ce point à une séance ultérieure.

16. - ACQUISITION D'ILLUMINATIONS DE NOEL

Monsieur le Maire explique que l'ACAW lui a rappelé que cette année aura lieu la 25^{ème} édition de l'opération de Noël. A cette occasion, les membres de l'ACAW souhaiteraient qu'un effort soit entrepris au niveau de l'illumination des rues et proposent l'acquisition par la Commune de 3 décors transversaux qui pourraient être mis en place dans les 3 entrées du village. L'ACAW quant à elle fait un effort particulier au niveau des lots (voiture + autres lots).

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise Electricité DIETSCHY A., qui consent à un rabais sur le prix catalogue. Le coût du décor retenu s'élève à 995,00 euros HT, soit pour les trois 2.985,00 euros.

Après remise, l'ensemble des décors s'élève à 2.700,00 euros HT soit 3.229,20 euros TTC.

Les mats d'accrochage sont déjà disponibles.

M. LUTZ Romuald fait remarquer qu'il peut être préférable de concentrer les 3 décors dans le centre du village. La présence plus compacte de plusieurs décors est plus voyante qu'une seule.

Une demande de participation financière sera faire auprès de PROMOWAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. DIETSCHY Fabien ayant quitté la salle,

- **APPROUVE** l'acquisition de 3 décors transversaux.
- **APPROUVE** le devis présenté par Electricité DIETSCHY A. Sarl, d'un montant total de 2.700,00 euros HT soit 3.229,20 euros TTC.
- **AUTORISE** le Maire à payer les dépenses y afférentes.

A la majorité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

17. - INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le calcul de l'indemnité de conseil à allouer aux 2 receveurs pour l'année 2008. Elle est basée sur la moyenne annuelle lissée sur des exercices 2005 à 2007, qui s'élève au total à 5.762.100,37 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des

communes et établissements publics locaux,

Vu l'arrêté interministériel du 30 juin 1975 relatif aux indemnités allouées par les Communes pour la confection des documents budgétaires,

- **DECIDE** d'allouer à M. Alexis MARGRAFF, receveur de la Commune pendant 1 mois (janvier 2008), une indemnité de 43,32 euros au titre de l'année 2008.
- **DECIDE** d'allouer à Mme Nathalie SAULNIER, receveur de la Commune pendant 11 mois, une indemnité de 476,52 euros au titre de l'année 2008.
- **VOTE** le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6225 du budget 2008.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

18.1 - DIVERS - Décision modificative

Monsieur le Maire informe que, suite au départ d'un des locataires d'un logement communal, il a été nécessaire de rembourser une caution versée au départ.

Ce remboursement n'était pas connu au moment de l'élaboration du budget, il est nécessaire d'augmenter les crédits sur ce chapitre.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** le virement de crédit suivant :
- compte 2313 - opération 12 - rénovation salle polyvalente : - 700 euros
- compte 165 - Dépôts et cautionnement : + 700 euros

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

18.2. - DIVERS - Finances : informations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par arrêté municipal, il a décidé un virement de crédit du compte 022 - dépenses imprévues au comptes 6415 - personnel non titulaire, pour un montant de 1500 euros, et au compte 6451 - cotisations à l'URSSAF, pour un montant de 1500 euros.

18.3 - DIVERS - Travaux d'aménagement PAE rue Bellevue - 2ème tranche

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de sa délégation en tant que pouvoir adjudicataire, il a fait réaliser une consultation et a retenu l'entreprise ENCER pour le lot Voirie et eaux pluviales. Il a signé le marché d'un montant de 27.457,27 euros avec cette entreprise.

18.4. - DIVERS - Fête de Noël des retraités

Mme JERMANN Françoise lance un appel auprès des Conseillers pour assurer l'accueil et le service à l'occasion de la prochaine fête des retraités qui aura lieu le 7 décembre 2008.

L'ensemble des conseillers sera présent.

18.5. - DIVERS - Sol salle polyvalente

M. LUTZ Romuald demande si quelque chose a été entrepris pour remédier aux problèmes survenus depuis la pose de la nouvelle couche de peinture bleue sur le sol de la salle polyvalente.

M. EGGENSPIELER Guy a rencontré les responsables du magasin WELDOM fournisseur de la peinture, et d'un responsable du grossiste. Pour ce dernier, la cause pourrait se situer dans un mauvais dosage du durcisseur. La pose d'un vernis ou d'une nouvelle couche de peinture ne peuvent résoudre le problème selon lui : le vernis ne tiendrait pas sur cette base instable.

Un certificat de non toxicité de la peinture va être demandé au fabricant.

Une solution de pérennité va être recherchée.

18.6. - DIVERS - Demande de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande du Lycée Professionnel du Rebberg de MULHOUSE, pour la participation aux frais d'un voyage scolaire et pédagogique à BARCELONE d'une élève de leur établissement, habitant à WALDIGHOFFEN. Le coût du voyage s'élève à 171 euros. Une aide de 25 euros par élève est attribuée par le F.S.E.

Les Conseillers ne sont pas défavorables à l'attribution d'une aide exceptionnelle, mais ne souhaitent pas en faire une règle.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** l'attribution exceptionnelle d'une aide de 50 euros.
- **AUTORISE** le Maire à régler cette dépense, en le chargeant d'informer les bénéficiaires de son caractère exceptionnel.

A l'unanimité (pour : 14 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

18.7. - DIVERS - Election Prud'homales

M. SCHIELIN Jean-Claude rappelle que les élections prud-homales ont lieu le 04 décembre prochain, et demande si des conseillers sont disponibles dans la journée pour tenir le bureau de vote ou pour le dépouillement.

M. KRICK Jean-Pierre propose de venir à partir de 15 heures, M. RIEGERT Patrick et Mlle SCHUR Karine pour le dépouillement, à partir de 18 heures.

18.8 - DIVERS - Journée du Pèlerinage de l'école militaire de St Cyr

M. DIETSCHY Fabien, correspondant défense, tient à rappeler la cérémonie qui a eu lieu sur la place Jeanne d'Arc, le 22 novembre dernier. Cette journée a permis de renforcer les liens entre Armée et Nation. Lui même et M. KRICK Jean-Pierre, correspondant suppléant, étaient très satisfaits de la manifestation et tiennent à remercier les ouvriers communaux pour la préparation, les bénévoles, pompiers, portes-drapeaux, anciens combattants et les musiciens de la Société de Musique Concordia pour leur présence et leur aide.

Cette journée a marqué les esprits, notamment de jeunes enfants et fut une bonne initiative.

M. RIEGERT Patrick informe le Conseil que la Communauté de Communes Ill et Gersbach a été destinataire d'une demande de subvention pour cette manifestation. Le Maire indique que toutes les Communautés de Communes des villages traversés ont été destinataires de cette demande.

Il rappelle aussi que de nombreux drapeaux ont été achetés, et il serait intéressant d'acquérir des appliques à apposer sur les lampadaires, pour pouvoir mieux les accrocher. Il avait été prévu au départ de les confier aux riverains des rues du 19 novembre et de la République pour qu'ils les accrochent aux façades de leur maison, mais pour des raisons de sécurité, ils ont été mis en bordure de route.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h55.



Réunion du **CONSEIL MUNICIPAL**

en date du 17 décembre 2008

République Française
Département : Haut-Rhin

Le 17 Décembre 2008 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HOFF Henri, Maire.

Membres présents : MM HOFF Henri, Maire, EGGENSPIELER Guy, Adjoint, Mme JERMANN Françoise, Adjointe, (à partir de 19h50 - point 1), MM SCHIELIN Jean-Claude, Adjoint, DIETSCHY Fabien, Mme FARNEL Isabelle, Mlle SCHUR Karine, MM HENGY Jean, LUTZ Romuald, KRICK Jean-Pierre, Mme CHRETIEN Thérèse (à partir de 19h45 - point 1)

Membres absents :

Sans excuse :

Excusés : M. EGLIN René (procuration à M. HOFF Henri), Mme HERMANN Evelyne (procuration à M. EGGENSPIELER Guy), M. RIEGERT Patrick (procuration à M. HENGY Jean), Mme GREINER Françoise (procuration à Mme JERMANN Françoise)

Date de la convocation :	Nombres de membres :
12/12/2008	Afférents au Conseil municipal : 15
Date d'affichage :	En exercice : 15
12/12/2008	Présents : 11

1. - PRÊT RELAIS CAISSE D'ÉPARGNE ALSACE : DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET PRIMITIF 2008

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
21.10.2008	6	Autorisation de contracter un prêt de 1.000.000 d'euros

Monsieur le Maire rappelle les communications faites aux points 6 et 7 de la séance du 1^{er} décembre dernier. Il propose à l'Assemblée, au vu des derniers éléments recueillis, en particulier en ce qui concerne l'exigibilité du prêt relais souscrit, et de la trésorerie disponible:

- le remboursement d'une avance de 500.000 euros tirée sur le prêt de 730.000 euros souscrit auprès de la Caisse d'Épargne de COLMAR.

- le remboursement du prêt-relais de 450.000 euros contracté également auprès de la Caisse d'Épargne. Cependant, bien qu'exigible au 31/12/2008, cette opération n'a pas été prévue au budget primitif 2008, en considération des 2 grandes opérations d'investissement prévues la même année, les recettes escomptées étant souvent différées par rapport aux dépenses.

Pour que ce remboursement puisse être effectif à la date d'échéance du prêt relais fixée au 31.12.2008, il convient cependant d'abonder la ligne budgétaire correspondante, en puisant sur les crédits inscrits sur d'autres opérations mais non utilisés.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** les virements de crédit suivants :

compte 2315 - opération 49 : - 120 000 euros
compte 2315 - opération 50 : - 60 000 euros
compte 2315 - opération 61 : - 60 000 euros
compte 2315 - opération 41 : - 25 000 euros
compte 2315 - opération 40 : - 10 000 euros
compte 2315 - opération 30 : - 40 000 euros
compte 2315 - opération 25 : - 15 000 euros
compte 2315 - opération 17 : - 10 000 euros
compte 2315 - opération 14 : - 30 000 euros
compte 2313 - opération 54 : - 30 000 euros
compte 2313 - opération 51 : - 5 000 euros
compte 2313 - opération 16 : - 45 000 euros

compte 1641 - emprunts (remboursement du capital) : + 450 000 euros

A l'unanimité (pour : 15 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

2 - Personnel communal : création de poste

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe dans le cadre d'un réaménagement de postes au niveau des services administratifs de la Mairie, suite à la mutation de l'actuelle Secrétaire de Mairie pour le 1^{er} février 2009.

- VU** le Code Général des Collectivités territoriales,
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- VU** le budget de la Commune,
- VU** le tableau des effectifs,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet (35h00 hebdomadaire) avec effet au 1^{er} février 2009. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu ;
- **DECIDE** que la rémunération sera calculée sur la base du barème applicable au grade, selon l'échelle indiciaire III,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires en section de fonctionnement du budget primitif 2009 au compte 6411 «personnel titulaire»
- **DECIDE** de confirmer l'inscription de ces crédits dans le cadre du vote du budget primitif 2009.

A l'unanimité (pour : 15 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

3 - RUE D'OBBERDORF : DÉCLASSEMENT ET RECLASSEMENT DE LA PARCELLE SECTION 8 N°372/0.37

Rappel des délibérations

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
01.12.2008	4	Echange terrains HENLIN/Commune

Dans le cadre de l'échange des terrains entre M. HENLIN Paul et la Commune, l'emprise de la voie communale «rue d'Oberdorf» a été légèrement modifiée. Du fait du déplacement de la rue d'Oberdorf au droit de la propriété HENLIN, il convient que le Conseil Municipal délibère afin de décider le déclassement du domaine public et le reclassement dans le domaine privé de la Commune de la parcelle cadastrée Section 8 n°372/0.37 d'une surface de 152 m², pour satisfaire aux conditions de l'échange. En effet, un bien ne peut être aliénable que s'il a été, au préalable, déclassé.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, sur proposition de Monsieur le Maire,

- **DECIDE** le déclassement de la parcelle cadastrée Section 8 n°372/0.37 d'une surface de 152 m²,
- **DECIDE** le reclassement de la parcelle cadastrée Section 8 n°372/0.37 d'une surface de 152 m² dans le domaine privé communal.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives concernant ces opérations.

A l'unanimité (pour : 15 - contre : 0 - abstentions : 0) des membres présents et représentés.

4. - DIVERS - SOL DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe le Conseil sur la teneur d'un courrier que lui a adressé Monsieur le Président de l'Association Sportive de WALDIGHOFFEN. Il exprime ses craintes et celles de certains parents quant au risque de toxicité émanant de la peinture récemment mise en place sur le sol de la salle polyvalente, dans la perspective du prochain tournoi de football en salle prévu les 10 et 11 janvier 2009.

Monsieur le Maire se demande s'il ne convenait pas, dans le doute, de fermer cette salle jusqu'au règlement du problème. M. EGGENSPIELER indique qu'il attend depuis 1 mois une réponse du magasin WELDOM, relative à la sécurité du produit. Un technicien a analysé le problème et estime que le mélange de peinture a été mal fait ou que la peinture a un défaut de fabrication. Le chauffage au sol n'est pas en cause : il ne fonctionnait pas encore lorsque le problème est apparu.

M. LUTZ informe que quelques parents s'inquiètent des problèmes d'inhalation de cette poussière. Il rappelle aussi que les 10 et 11 janvier, pendant le tournoi de foot des jeunes, beaucoup de personnes extérieures à la Commune seront présentes. En général, ces produits ne sont pas nocifs, mais dans le cas présent, il ne s'agit pas d'odeurs, mais de poussières, une réaction que le fabricant n'a encore jamais observée.

Mme FARNEL et M. SCHIELIN proposent de solliciter un organisme de contrôle à même de confirmer la non-toxicité du produit.

M. LUTZ demande qu'une discussion ait lieu avec les Présidents des Associations utilisatrices de la salle avant de la fermer.

Mme JERMANN indique que lorsque d'autres clubs de sports ne peuvent utiliser leur salle pendant des travaux, il effectuent leurs entraînements et matchs dans des salles des Communes voisines.

Après discussion, il est décidé :

- de rechercher l'avis d'un Bureau d'Etudes Spécialisé (SOCOTEC, APAVE...) sur les risques encourus.
- d'attendre les résultats d'essais prévus dans les prochains jours, à savoir, d'une part une nouvelle application par le fournisseur grossiste des mêmes produits sur une surface réduite, d'autre part, l'application également sur une petite surface et par une autre entreprise, d'une couche de métallisation à même de fixer la peinture existante.

M. EGGENSPIELER continuera à assurer le suivi.



Réunion du **CONSEIL MUNICIPAL**

en date du 27 janvier 2009

République Française
Département : Haut-Rhin

Le 27 Janvier 2009 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de WALDIGHOFFEN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HOFF Henri, Maire.

MEMBRES PRÉSENTS : MM. HOFF Henri, Maire, EGGENSPIELER Guy, Adjoint, SCHIELIN Jean-Claude, Adjoint, DIETSCHY Fabien, Mmes FARNEL Isabelle, HERMANN Evelyne, SCHUR Karine, MM RIEGERT Patrick, KRICK Jean-Pierre LUTZ Romuald, Mme GREINER Françoise.

MEMBRES ABSENTS :

Excusés : Mme JERMANN Françoise (procuration à Mme HERMANN Evelyne), MM EGLIN René, HENGY Jean, Mme CHRETIEN Thérèse (procuration à M. RIEGERT Patrick)

Date de la convocation :	Nombres de membres :
20/01/2009	Afférents au Conseil municipal : 15
Date d'affichage :	En exercice : 15
20/01/2009	Présents : 11

1.1 - APPROBATION DES SEANCES DU 01/12/2008

Mme JERMANN demande de vérifier la concrétisation de l'extension de l'assurance (point 13.2)

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **Approuve**, le compte rendu de la séance du 01/12/2008, Mme CHRETIEN Thérèse, absente lors de cette réunion, s'abstenant.

A la majorité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 1) des membres présents et représentés.

1.2 - APPROBATION DE LA SEANCE DU 17/12/2008

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **Approuve**, le compte rendu de la séance du 17.12.2008, M. RIEGERT Patrick, absent lors de cette réunion, s'abstenant.

A la majorité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 1) des membres présents et représentés.

2 - LIGNE DE TRESORERIE

En vue d'assurer la transition entre les dépenses échues et les subventions attendues, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 450000 euros sur une durée d'un an, aux meilleures conditions du marché.

En conséquence, M. le Maire propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace aux conditions suivantes :

- montant de 450.000,00 euros
- durée : 1 an renouvelable
- taux : taux révisable indexé EURIBOR 3 M + marge de 0.50 %
- disponibilité et remboursement des fonds : au gré de la collectivité
- commission - frais : 0.10 %
- intérêts : trimestriels

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 450000 euros aux conditions proposées ci-dessus par la Caisse d'Epargne d'Alsace,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer le contrat correspondant d'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 450000 euros aux conditions pré-citées, auprès de la Caisse d'Epargne Alsace.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

3.1 - BUDGET PRIMITIF 2009 : VOTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Opération «Aménagement Entrée Sud» (rue du 19 novembre)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune s'est engagée en 2008 dans les travaux d'aménagement de l'entrée Sud (rue du 19 novembre) et des rues du Centre urbain dont les paiements ne sont pas encore soldés.

Il convient donc d'abonder la ligne budgétaire correspondante au budget primitif 2009 afin d'être en mesure de régler les paiements dus avant le vote du budget primitif 2009.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le crédit nécessaire au règlement des travaux d'aménagement des rues du Centre urbain (rue du 19 Novembre) initiés en 2008, d'un montant évalué à 200000 euros, à inscrire en Section d'Investissement du budget primitif 2009, au compte 2315 de l'opération « Aménagement Entrée sud et rues du centre urbain »,
- **DECIDE** de confirmer l'inscription de ces crédits dans le cadre du vote du budget primitif 2009,
- **AUTORISE** le Maire à payer toutes factures et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

3.2 - BUDGET PRIMITIF 2009 : VOTE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Opération de desserte de la zone Eberling

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le crédit nécessaire au règlement du reliquat des travaux de desserte de la zone Eberling initiés en 2008, d'un montant évalué à 20000 euros, à inscrire en Section Investissement du budget primitif 2009, au compte 2315 de l'opération «Zone d'Activités Eberling».
- **DECIDE** de confirmer l'inscription de ces crédits dans le cadre du vote du budget primitif 2009.
- **AUTORISE** le Maire à payer toutes factures et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

4.1 - MARCHÉ LOT 1 : VRD - ENTREPRISE EUROVIA (MANDATAIRE) / DIETLIN AVENANT N°3 AU MARCHÉ 2008/1798

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
16.07.2008	10.1	Avenant n°1 au lot VRD
03.09.2008	8	Avenant n°2 au lot VRD

A la demande de Monsieur le Maire, M. RAULINE de la S.E.R.M. présente à l'Assemblée le projet d'avenant n°3 au lot VRD (marché n°2008/1798).

Il rappelle qu'un avenant n°1 portant sur la modification du Devis Quantitatif Estimatif concernant le nombre de candélabres a déjà été passé, et qu'un avenant n°2 a porté sur l'intégration de travaux d'eau potable et d'assainissement, non prévus. Cet avenant n°3 est justifié par l'interruption du chantier pour permettre la mise en place de ces nouveaux réseaux fluides dans la rue du 19 Novembre. Le marché initial ne prévoyant qu'une tranche de travaux unique, il est donc proposé de décomposer le marché de travaux en deux tranches et d'autoriser une actualisation sur la deuxième tranche pour ne pas pénaliser l'entreprise sur les évolutions d'indices.

Par ailleurs, le délai global d'exécution des prestations est prolongé jusqu'au 30/04/2009.

Le nouveau montant des travaux est fixé à :

- Marché de base	: 796 428,05 euros HT
- Avenant n°1	: 24 720,00 euros HT
- Total Marché de base + avenant n°1	: 821 148,05 euros HT
- Avenant n°2	: 84 938,20 euros HT
- TOTAL Marché de base + avenant 1 + avenant 2 :	: 906 086,25 euros HT
- Avenant n°3 (actualisation sur la 2ème tranche)	: 7 641,97 euros HT
TOTAL Marche de base + avenant n°1 + avenant n°2 + avenant n°3	: 913 728.22 euros HT

Sur proposition de M. le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, M. DIETSCHY Fabien s'abstenant,

Vu le code des marchés publics,

Vu la convention de mandat signée par la Commune de Waldighoffen avec la SERM le 20 septembre 2004,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 janvier 2009,

- **APPROUVE** la conclusion d'un avenant n°3 au marché de travaux du LOT 1 VRD n°2008/1798 passé avec l'entreprise EUROVIA(mandataire)/DIETLIN, pour un montant de 7641,97 euros HT, soit 9139.79 euros TTC et portant le marché passé avec l'entreprise EUROVIA à un montant total de 913728,22 euros H.T soit 1092818,95 euros TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°3 correspondant, ainsi que toutes les pièces administratives et financières qui s'y rapportent ;
- **VOTE** le crédit nécessaire à inscrire en Section d'Investissement du budget primitif 2009, au compte 2315 de l'opération « Aménagement Entrée sud et rues du centre urbain » ;
- **DECIDE** de confirmer l'inscription de ces crédits dans le cadre du vote du budget primitif 2009 ;
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense sur les crédits inscrits à l'article 2315 de l'opération 50 « Entrée sud et aménagement des rues du centre urbain » de la section d'investissement du budget primitif 2009.

A la majorité (pour : 12 - contre : 0 - abstention : 1) des membres présents et représentés.

4.2 - MARCHE LOT 1 : VRD - ENTREPRISE EUROVIA (MANDATAIRE) / DIETLIN **Marché complémentaire au marché de travaux 2008/1798 - LOT 1 : VRD**

M. RAULINE de la S.E.R.M. présente à l'Assemblée un projet de marché complémentaire au lot 1 VRD (marché n°2008/1798). Ce marché complémentaire concerne des travaux complémentaires, imprévisibles avant le démarrage du chantier, car liés à des demandes ultérieures de riverains, demandées par le Maître d'Ouvrage. Des places publiques de stationnement supplémentaires ont également été réalisées.

Le montant total des travaux complémentaires s'élève à 82035,98 euros HT, soit 10.3 % du montant de la masse globale du marché initial (hors avenant).

Sur proposition de M. le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

Vu le code des marchés publics,
Vu la convention de mandat signée par la Commune de Waldighoffen avec la SERM le 20 septembre 2004,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 janvier 2009,

- **APPROUVE** la conclusion d'un marché complémentaire au marché de travaux du LOT 1 VRD n°2008/1798 passé avec l'entreprise EUROVIA(mandataire)/DIETLIN, pour un montant de 82035,98 euros HT, soit 98115,03 euros TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer le marché complémentaire correspondant, ainsi que toutes les pièces administratives et financières qui s'y rapportent.
- **VOTE** le crédit nécessaire à inscrire en Section d'Investissement du budget primitif 2009, au compte 2315 de l'opération « Aménagement Entrée sud ».
- **DECIDE** de confirmer l'inscription de ces crédits dans le cadre du vote du budget primitif 2009.
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense sur les crédits inscrits à l'article 2315 de l'opération 50 « Entrée sud et aménagement des rues du centre urbain » de la section d'investissement du budget primitif 2009.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

5.1 - DIVERS - Groupement d'Action Sociale du Haut-Rhin : modification de la subvention

Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
11.05.2006	8.3	G.A.S

Le nombre des adhérents parmi le personnel communal est de 5 agents en 2009. A partir de 2009, la subvention communale accordée par agent passe de 50 euros à 60 euros. L'agent est redevable personnellement de 30 euros.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **VOTE** une subvention correspondant à 60 euros par adhérent, reconductible chaque année,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer le virement sur le compte bancaire n°1027803351 00010171745 41 ouvert au nom du Groupement d'Action Sociale du personnel communal auprès de la CCM du nouveau monde.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

5.2 - DIVERS - PVR rue des Lilas : Convention France Telecom

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention A8NBZ-ALS-2008-1852 relative aux installations et au réseau de communication dans le cadre des travaux du P.V.R. Rue des Lilas (extension de réseau réalisée en souterrain), à savoir :

- installations,

- câblage et ses accessoires

Après en avoir donné lecture, et sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Commune de Waldighoffen et France Télécom, qui établit les modalités de mise en œuvre et d'établissement des installations en souterrain de communication dans le cadre des travaux du P.V.R. Rue des Lilas,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toutes pièces techniques et administratives y afférant,
- **APPROUVE** le devis établi par France Telecom concernant les travaux de raccordement rue des Lilas, d'un montant de 660 euros HT soit 789.36 euros TTC,
- **AUTORISE** le Maire à régler la dépense qui sera prélevée sur les crédits inscrits en section d'investissement au budget 2009 au compte 2315 «installations, matériel et outillages techniques» de l'opération 44 «aménagement rue des Lilas».

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstention : 0) des membres présents et représentés.

5.3 - DIVERS - Grève

Monsieur le Maire informe que, selon ses renseignements, 7 enseignants seront en grève le 29 janvier 2009. Mme VALLIN s'occupera de l'accueil des élèves. Cet accueil serait difficile si les 140 élèves concernés se présenteraient. La Commune a l'obligation de prendre en charge l'accueil des élèves. L'état versera une indemnité et prend en charge la responsabilité de la sécurité des élèves.

5.4 - DIVERS - Groupe scolaire - Malfaçons - Chauffage

M. EGGENSPIELER intervient pour informer l'Assemblée qu'il n'y a pas encore de nouvelle de l'expert. Les travaux ne peuvent pas être entrepris avant ses conclusions. Il faudra défaire la toiture et changer la tôle criblée de trous.

M. RIEGERT demande si la Commune peut envisager des mesures de sauvegarde avant qu'il y ait une décision de fond. Mme FARNEL répond que ce n'est pas possible; d'autant qu'il n'y a pas péril et mise en danger de la vie d'autrui.

M. EGGENSPIELER continue en ajoutant qu'on ne peut pas imputer le paiement des travaux à une tierce entreprise si ces travaux n'ont pas été ordonnés par l'expert.

L'assurance dommage-ouvrage souscrite ne couvre pas ces malfaçons.

M. EGGENSPIELER indique l'évolution de la consommation du fuel à l'école :

16400 litres en 2000, progression jusqu'à 28000 litres en 2005, puis baisse pour atteindre 21500 litres en 2008.

A noter qu'avant les travaux d'extension des locaux, les surfaces chauffées (Ecole Primaire et Maternelle) représentaient 735 m². Depuis la fin des travaux, les surfaces chauffées (Ecole Primaire et Maternelle, Médiathèque et Cybercentre, Salle associative) représentent 2139 m².

5.5 - DIVERS

* Monsieur le Maire communique les remerciements de M et Mme RIBSTEIN Romuald et Stéphanie, pour le cadeau que les Conseillers leur ont offert à l'occasion de la naissance de leur fils.

* Monsieur le Maire rappelle que Mme ROSS Ghislaine, Secrétaire de Mairie, a demandé sa mutation dans une autre Collectivité à partir du 1^{er} février 2009.

* EHPAD : M. KRICK demande l'état de l'avancement du dossier «Maison médicalisée». Le Maire répond que l'opération P.V.R. est lancée, le permis déposé et que les travaux devraient démarrer à l'automne 2009.

* SUPER U : M. KRICK demande si la demande de permis de construire du SUPER U a été déposée. Le Maire répond négativement.

* Salle polyvalente : M. KRICK demande où en est le projet de fermeture du site de la salle polyvalente par du grillage. Le grillage sera mis en place en 2009 si les crédits sont votés par l'Assemblée dans le prochain budget.

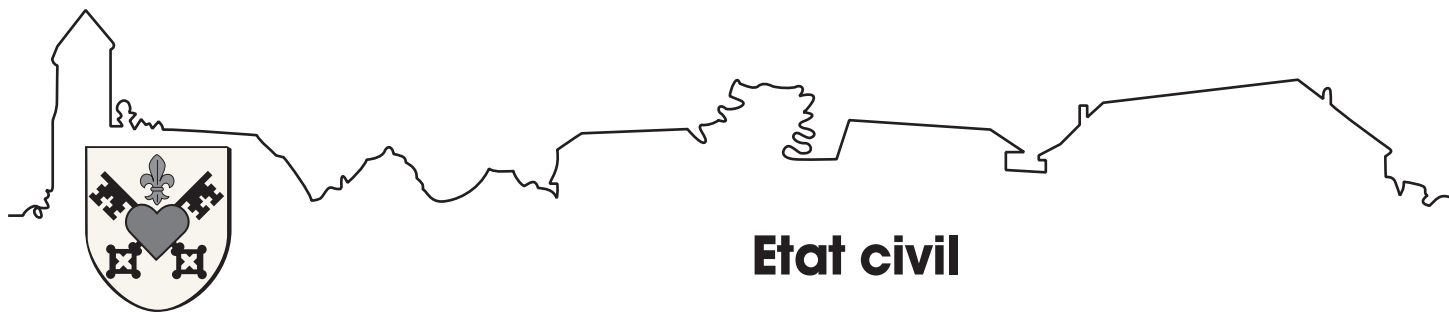
* Anciens bâtiments EDF 4 à 8 rue de la République : M. RIEGERT demande où en est le projet de rénovation des «anciens bâtiments EDF». Le Maire a pris contact avec Habitat de Haute Alsace qui est intéressé pour rénover les bâtiments à condition de pouvoir faire exclusivement des logements.

M. RIEGERT signale que le garage JPS a un repreneur qui s'interroge sur la pérennité du bail.

Le Maire signale que ce bâtiment nécessitera de gros travaux, et vu le loyer modique qui est demandé, il y a une disproportion du point de vue de la rentabilité. Monsieur le Maire préfère étudier les possibilités de vente ou de réhabilitation.

M. DIETSCHY est d'avis que, dans ces conditions, il vaut mieux vendre.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 21H30.



Etat civil

NAISSANCES :

Le 15 décembre 2008 : PLUMÉ Nathan, Jean-Pierre, de PLUMÉ Philippe et de BARELLE Émeline

Le 19 décembre 2008 : BERGER Ewan, Serge, Antoine, de BERGER Stéphane et de FROEHLI Samantha

Le 23 décembre 2009 : LACOUTURE Madison, Claire, de LACOUTURE Steve et de SPONY Sandrine

Le 19 janvier 2009 : CELEBI Olcan, de CELEBI Onder et de TURAN Elvan

Le 06 février 2009 : OK Asmen, Alex, de OK Erkan et de HAN Miray

Le 20 février 2009 : TURCI Anthony, Jean-Paul, Noël, de TURCI Dominique et de HEINIS Rachel

Le 23 mars 2009 : SCRIMA-MORE Odin, de SCRIMA Aurélien et de MORE Sandrine

Sincères félicitations aux parents et une longue vie aux nouveaux nés

DÉCÈS :

Le 12 février 2009 : M. BILLAND Henri, né le 18 décembre 1930 à WALDIGHOFFEN

Le 24 mars 2009 : Mme DIETSCHY Marie-Gabrielle, née MULLER le 16 mars 1945 à WALDIGHOFFEN

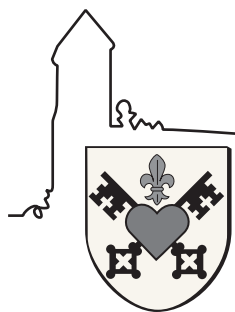
Le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux
présentent leurs condoléances aux familles des défunts.



La vie communale

PERMIS DE CONSTRUIRE

NOMS ET PRÉNOMS	ADRESSE DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
LABORDE Jean-Luc	1, rue des étangs	Extension d'une véranda
MARTIN Sébastien	rue des lilas	Construction d'une maison individuelle
BILLAND Dominique	14 rue de Roppentzwiller	Couverture d'une terrasse existante
HABITAT DE HAUTE ALSACE	rue des Etangs	Construction d'un E.H.P.A.D. de 70 lits



Les Anniversaires

AVRIL

02.04 : Madame LINDECKER – PEREZ Juliette, née en 1929	80 ans
Monsieur WALCH Gérard, né en 1934	75 ans
05.04 : Madame HAMMER – JERMANN Marie-Cléopée, née en 1920	89 ans
Madame MAYER – STUDER Ilse, née en 1936	73 ans
06.04 : Madame HUSS – MINERY Annette, née en 1934	75 ans
08.04 : Monsieur MINERY René, né en 1930	79 ans
Madame GOETING – FAHMY Maria, née en 1934	75 ans
09.04 : Madame RITTER – ZELLER Mariette, née en 1933	76 ans
10.04 : Monsieur MONNET Michel, né en 1931	78 ans
11.04 : Monsieur STOECKLIN Charles, né en 1934	75 ans
Monsieur GUGEL Roger, né en 1936	73 ans
Monsieur SCHILL Henri, né en 1936	73 ans
12.04 : Madame MANGIALETTO – SCRIMA Nicolina, née en 1934	75 ans
18.04 : Madame WICKERT – HUND Yvonne, née en 1932	77 ans
19.04 : Monsieur GAISSER Marcel, né en 1933	76 ans
Madame KUPFERSCHMID – SCHMITT Jeanne	74 ans
25.04 : Madame BITSCHY – WEIGEL Paulette, née en 1927	82 ans
27.04 : Madame HENTZ – RAPPENECKER Marthe, née en 1922	87 ans
28.04 : Madame BRADY Joan, née en 1927	82 ans
29.04 : Madame BRANDWEIGEL – STOLZ Maria, née en 1913	96 ans
Madame SCHMIDLIN – HEBINGER Marie-Thérèse, née en 1931	78 ans
30.04 : Monsieur RICHART Henri, né en 1925	84 ans
Monsieur SCHMITT Fernand, né en 1934	75 ans

MAI

07.05 : Madame GROSHEITSCH Germaine, née en 1928	81 ans
09.05 : Madame HORNUNG – GISSINGER Maria, née en 1927	82 ans
Madame STAEMPFLIN – KOCH Pierrette, née en 1935	74 ans
14.05 : Madame REIN – BILLAND Marthe, née en 1934	75 ans

19.05 : Monsieur WALLISER Marcel, né en 1920	89 ans
20.05 : Monsieur GROSHEITSCH Marcel, né en 1929	80 ans
Madame HAUGER – MUNCK Hélène, née en 1930	79 ans
22.05 : Monsieur GESSER Marcel, né en 1930	79 ans
23.05 : Monsieur GROELL Eugène, né en 1924	85 ans
Madame GRENTZINGER – WELMELINGER Irène, née en 1925	84 ans
26.05 : Monsieur RESWEBER Roland, né en 1936	73 ans
27.05 : Madame ZIMMERMANN – MULLER Marie-Thérèse, née en 1934	75 ans
29.05 : Monsieur NOWOTNY Otto, né en 1926	83 ans

JUIN

01.06 : Madame BRAND – WINKLER Germaine, née en 1924	85 ans
Monsieur STUDER André, né en 1930	79 ans
Madame BURGER – BURGET Marie-Louise	71 ans
07.06 : Madame REY – DIETSCHY Marie-Jeanne, née en 1935	74 ans
08.06 : Monsieur BURGER Morand, né en 1936	73 ans
Madame GROSHEITSCH – LITZLER Juliette, née en 1937	72 ans
10.06 : Monsieur LABORDE Léon, né en 1920	89 ans
Monsieur RUETSCH Henri, né en 1933	76 ans
16.06 : Madame ALBERSAMMER – KUENY Anne-Marie, née en 1922	87 ans
Madame GOETT – BRAND Marie-Madeleine, née en 1931	78 ans
17.06 : Monsieur KARRER Marcel, né en 1934	75 ans
20.06 : Madame DICK – FEIST Marie-Thérèse, née en 1925	84 ans
Madame SCHEIDECK – BRUNNER Denise, née en 1929	80 ans
21.06 : Madame FOURET – PFEFFER Madeleine, née en 1920	89 ans
Madame SCHMITT – WELMELINGER Suzanne, née en 1932	77 ans
24.06 : Madame RENTZ-DISSER Jeanne, née en 1932	77 ans
Madame JAUSSAND – CLO Nicole, née en 1938	71 ans
25.06 : Monsieur GERBER Roland, né en 1936	73 ans
Madame BRUGGER – GERBER Agnès, née en 1937	72 ans
27.06 : Monsieur MULLER Robert, né en 1930	79 ans
29.06 : Monsieur GOLDEMANN Paul, né en 1933	76 ans

JUILLET



01.07 : Monsieur HENGY Antoine, né en 1932	77 ans
Monsieur STRAUB Jean-Pierre, né en 1934	75 ans
03.07 : Madame GUTKNECHT – KIRSCHER Marie, née en 1933	76 ans
05.07 : Madame WALLISER – SCHMITT Lina, née en 1919	90 ans
11.07 : Madame MUNCH – FREY Maria, née en 1928	81 ans
12.07 : Monsieur DIETSCHY André, né en 1927	82 ans
Madame SCHOENIG – MUNCK Marthe, née en 1934	75 ans
Madame SCHMITT – GAISSER Arlette, née en 1939	71 ans
13.07 : Monsieur KOCH Gaston, né en 1935	74 ans
15.07 : Monsieur BUBENDORF Fritz, né en 1925	84 ans
16.07 : Monsieur WEIGEL André, né en 1929	80 ans
18.07 : Monsieur BOEGLIN Robert, né en 1934	75 ans
20.07 : Madame BURGER – GROELL Suzanne, née en 1927	82 ans
26.07 : Madame NOPPER – MONNET Waltraud, née en 1932	77 ans
Monsieur MUNCH Joseph, né en 1938	71 ans
28.07 : Monsieur BRAND Adolphe, né en 1923	86 ans
29.07 : Monsieur FAVRE Ulysse, né en 1921	88 ans
Monsieur ZELLER Etienne, né en 1934	75 ans
Madame MONTFORT – ZIMMERMANN Marthe, née en 1936	73 ans

*La vieillesse apporte une lucidité dont la jeunesse est bien incapable
et une sérénité bien préférable à la passion.*

Marcel Jouhandeau

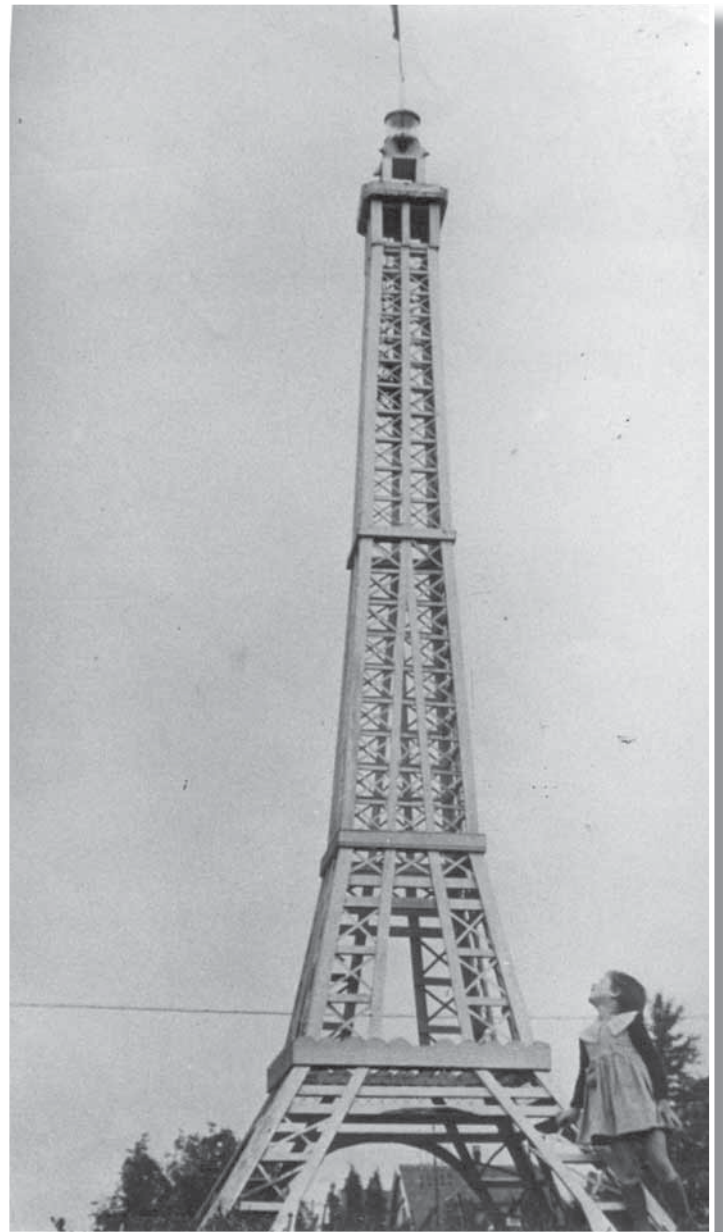


Depuis le printemps dernier, la Tour Eiffel a repris sa place à WALDIGHOFFEN, sur un emplacement proche de son emplacement d'origine : devant les bâtiments de l'ancienne Subdivision d'EDF qui, entre temps, a émigré à MULHOUSE puis à SELESTAT.

Nous étions à l'époque loin de la politique actuelle de désertification des zones rurales en matière de Services Publics. Mais ceci est une autre histoire!

La première Dame «Tour Eiffel» fut imaginée, dans l'enthousiasme de la préparation de notre fête de la Libération de 1945.

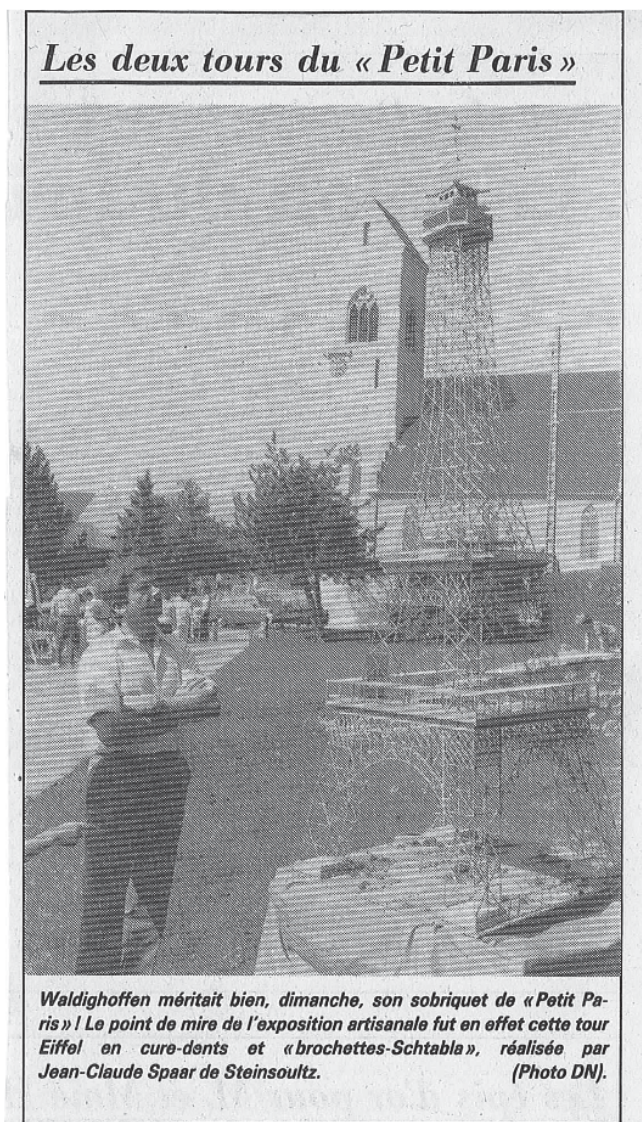
Construite par Henri UEBERSCHLAG (qui devint ensuite Maire de la Commune entre 1965 et 1977) avec 364 bouts de bois de toutes dimensions et 232 croisillons, à l'échelle du 1/50^{ème}, elle fut placée au centre de la piste de danse qui accueillit



le Général DE LATTRE DE TASSIGNY avant d'être déplacée pour de longues années devant la Centrale électrique.

En 1986, à l'occasion de la 8^{ème} exposition d'art et de loisirs organisée sur la place de la Mairie, JEAN Claude SPAAR exposa une nouvelle «Tour Eiffel», construite avec 20 000 cure-dents, d'une hauteur de 2,40 mètres. Elle reçut le premier prix d'originalité mais ne resta que quelques jours sur le site.

Ce n'est ensuite qu'en 2007, que grâce à l'excellente initiative de notre nouveau chef d'équipe de nos ouvriers communaux, M. Philippe SCHMIDLIN, le projet de reconstruction d'une nouvelle maquette vit le jour.



Les deux tours du « Petit Paris »

Waldighoffen méritait bien, dimanche, son sobriquet de « Petit Paris » ! Le point de mire de l'exposition artisanale fut en effet cette tour Eiffel en cure-dents et « brochettes-Schtabla », réalisée par Jean-Claude Spaar de Steinsoultz. (Photo DN).



Waldighoffen

Tour Eiffel pour «Petit Paris»

Il y a quelques années de cela, à cause d'une tour Eiffel construite dans l'après-guerre, Waldighoffen avait hérité du surnom de «petit Paris». Ce surnom lui va comme un gant à l'occasion de la 8e exposition d'art et d'artisanat de loisirs organisée ce week-end. Un des membres de l'ACL, société organisatrice, Jean-Claude Spaar y a effectivement présenté une tour Eiffel, construite en cure-dents ! Haute de 2,40 m, elle doit être composée de 20 000 cure-dents et a valu à son auteur le premier prix d'originalité. D'autres prix, reflétant la haute qualité de l'exposition, ont été distribués par le jury à M. et Mme Schuffenecker pour l'art floral, Dominique Stroh pour le crochet d'art et Martine Six pour la peinture.

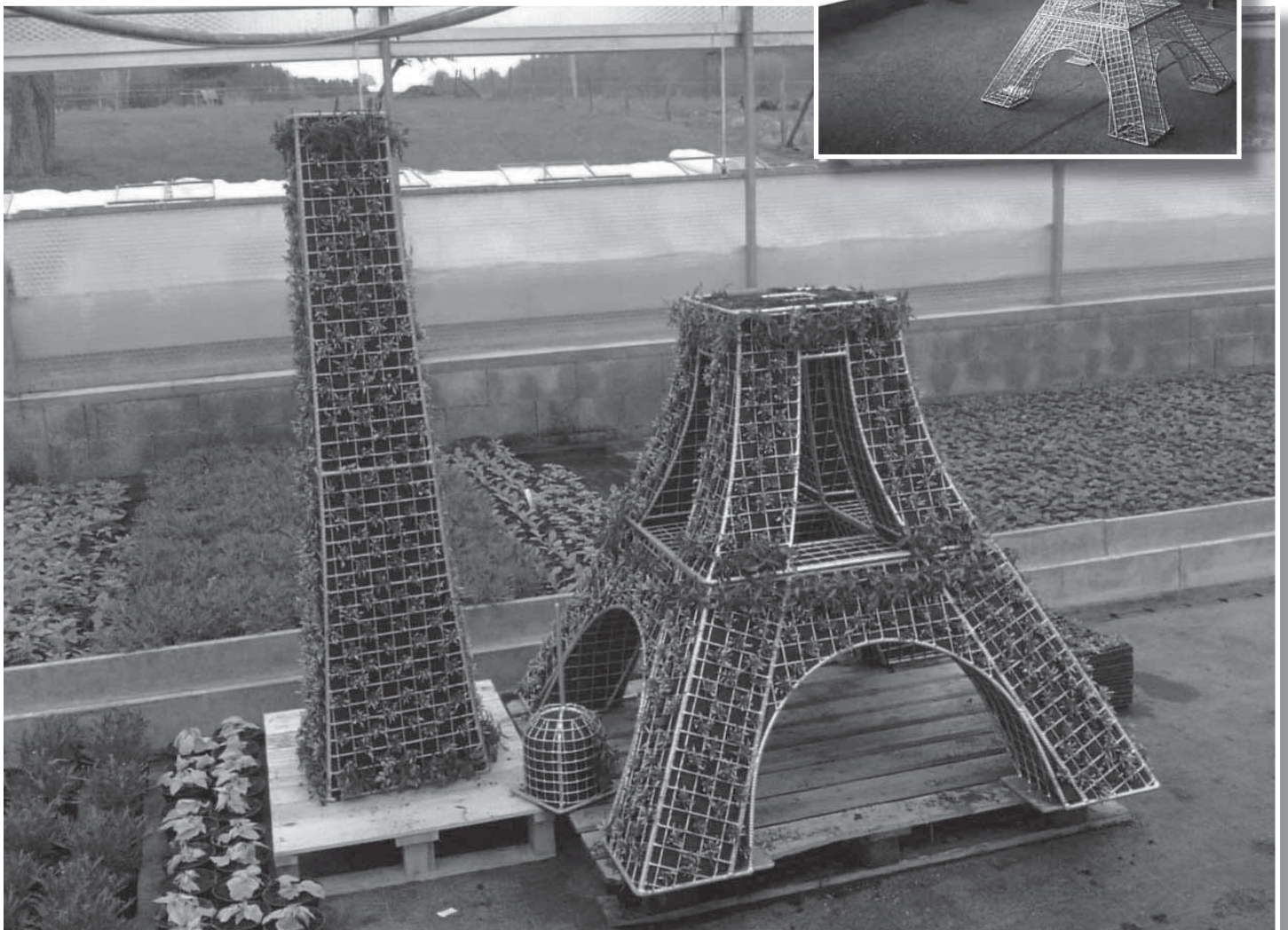
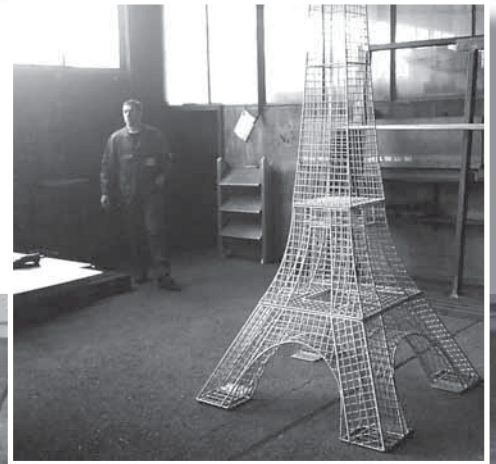
Un très nombreux public s'était donné rendez-vous sur la place Jeanne d'Arc, mobilisée pour l'occasion. Une cinquantaine d'artisans permettait de faire le tour complet dans le domaine du loisir d'art: poterie, fer forgé, taxidermie, peinture sur soie et sur bois. De quoi donner envie de travailler dimanche...

Laurent Froehly

Une tour Eiffel à l'ombre de l'église de Waldighoffen. 2,40 m contre 20 m. Mais avec la perspective...

(Photo AL - L.F.)

Il fit équipe avec les talents de Hughes MORGEN qui reconstruit de manière magistrale l'édifice, en acier galvanisé, à l'échelle de 1/100ème. Sous les conseils avisés de M. RUETSCH d'OBERDORF, Philippe mit en place dans la structure, toile et terre végétale ainsi que les 1400 plantes nécessaires pour la tapisser durant la belle saison 2008. Elle retrouvera sa place, devant l'ancien Site EDF, dès le mois de juin 2009, avec sa nouvelle parure. Merci de tout cœur et toutes nos félicitations à nos artistes locaux.





L'association les Amis du Forum

LE FORUM A WALDIGHOFFEN :

Les grands investissements réalisés ces dernières années par la Municipalité de Waldighoffen, autour de l'Ecole Primaire et de la Salle Polyvalente Nathan KATZ avaient pour but de créer de nouveaux espaces d'accueil au service de nos habitants et ceci dans un double but :

- Répondre au remarquable développement démographique de notre village où de nombreux nouveaux habitants sont venus nous rejoindre
- Conforter notre rôle de bourg-centre dans le rôle de centre culturel en cette période de profondes mutations des besoins et des attentes.

Notre vie culturelle peut désormais s'organiser autour de plusieurs pôles regroupés au sein du FORUM : la Salle Polyvalente, les espaces sportifs, la nouvelle Médiathèque et la nouvelle Salle Associative et Culturelle.

Et d'autres projets existent pour venir compléter à terme ces lieux de rencontre et de partage.



LES AMIS DU FORUM :

Dans ce contexte, il est précieux qu'une équipe passionnée par la réussite de ce projet d'une Communauté vivante de rencontre et de dialogue se constitue pour réfléchir et créer un certain nombre de pistes de réflexion mais aussi d'actions. C'est ainsi que la nouvelle Association «Les Amis Du Forum» se propose de :

- Promouvoir toutes actions culturelles et festives de l'Espace Public «le Forum de Waldighoffen»
- Organiser des manifestations susceptibles de dégager des fonds permettant de subventionner des activités et projets d'intérêt général à l'intérieur et à l'extérieur du FORUM
- Organiser des manifestations assurant la promotion et la notoriété du lieu de rencontre «le FORUM»
- Promouvoir la création d'activités novatrices au sein de l'enceinte du FORUM
- Rechercher et/ou émettre toutes initiatives susceptibles de promouvoir le rayonnement de l'espace «le FORUM»
- Réfléchir aux moyens et équipements permettant l'amélioration de l'accueil et la fréquentation à l'intérieur de l'espace «le FORUM»
- Recueillir toutes suggestions et avis pour connaître les attentes des habitants de WALDIGHOFFEN

MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION :

- | | |
|-----------------------|----------------|
| • Guy EGGENSPIELER | Président |
| • Michel VALLIN | Vice-Président |
| • Evelyne HERMANN | Trésorière |
| • Stéphanie RIBSTEIN | Secrétaire |
| • Thérèse CHRETIEN | |
| • Fabien DIETSCHY | |
| • Ursule EGGENSPIELER | |
| • Isabelle FARNEL | |
| • Emmanuel HOFF | |
| • Romuald LUTZ | |
| • Elisabeth SCHIELIN | |
| • Philippe SCHMIDLIN | |
| • Carine SCHUR | |





La vie dans votre Médiathèque

Un petit clin d'œil à la Médiathèque Communale Nathan Katz !

Depuis son ouverture le 25 novembre 2008, nous comptons 194 Adhérents dont 125 de Waldighoffen.

Ce lieu de vie accueille également des expositions : en ce moment Mme RONDOT Carine, Melle VORBURGER Sandrine, Melle BELZ Elise, Melle VORBURGER Marie-Ange, Melle SCHRUTT Mégane, Melle WALCH Mégane (tableaux et sculptures), M. LITZLER Christophe.

Si vous-même avez envie de profiter de ces lieux en nous faisant partager une passion, n'hésitez pas à téléphoner (03 89 68 94 40) ou à passer nous rencontrer !

Cette Médiathèque est un lieu de rencontre et de culture. 5700 livres (romans, science fiction, romans policiers, documentaires, bandes dessinées) sont à la disposition des Adultes et des Jeunes.

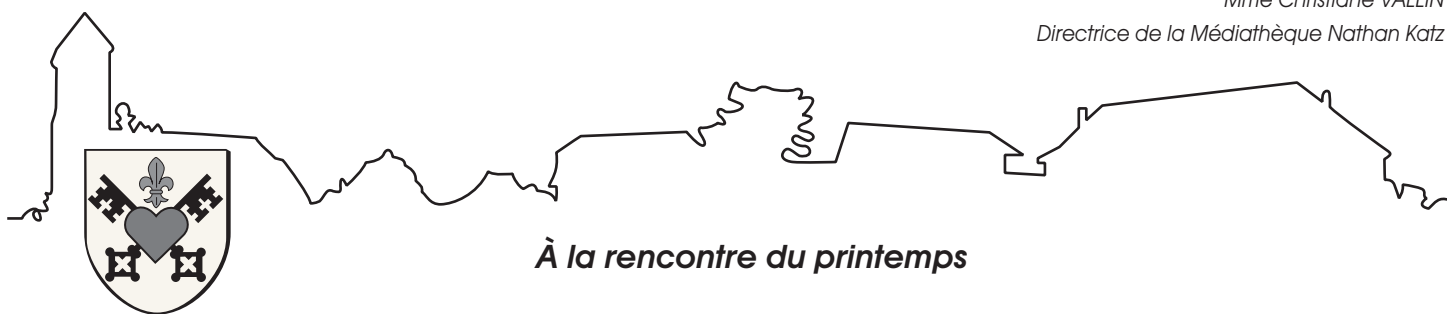
Depuis début janvier 2009, vous pouvez également consulter sur place, autour d'un bon petit café, ou les emprunter, les magazines suivants :

ADULTES	JEUNESSE
Elle	ASTRAPI
Enfant magazine	Géo magazine
Historia	Géo Ado
Le Point	Muze
Maison	Okapi
Notre temps	Petites mains
Que choisir	Phosphore
Santé	Popi
Science et vie	Wakou
Terre sauvage	Wapiti
Paris Match	

La directrice ou un membre de l'équipe de bénévoles peut se déplacer chez vous pour vous expliquer le fonctionnement de cette Médiathèque. Nous vous proposons également de vous porter les livres ou les magazines à domicile pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées ou toute autre demande (la carte est gratuite pour les personnes à partir de 65 ans, les demandeurs d'emploi, les handicapés).

C'est avec plaisir que nous répondrons à vos demandes, c'est avec plaisir que nous accueillerons toutes vos suggestions.

Mme Christiane VALLIN
Directrice de la Médiathèque Nathan Katz

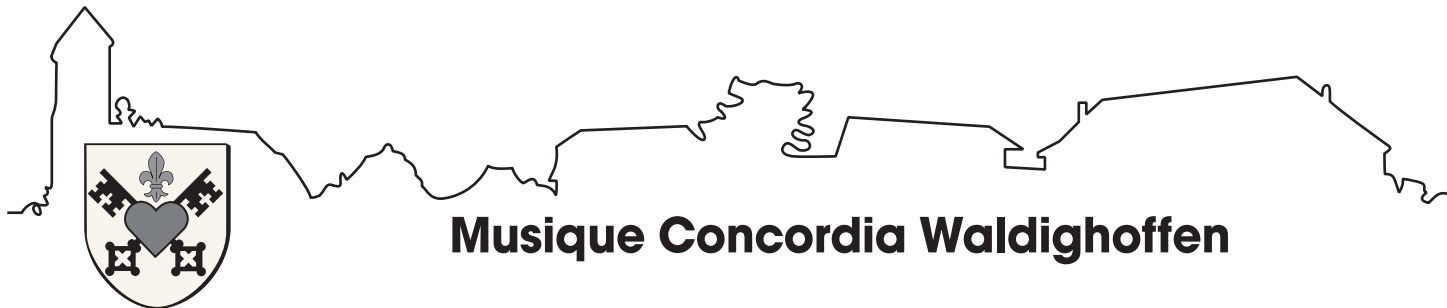


À la rencontre du printemps

Cheveux au vent
Tambour battant,
Allons-nous-en,
A la rencontre du printemps.
Des arbres, des toits, des auvents,
Il pleut des milliers d'hirondelles.
Le soleil verse sur les champs,
De pleins paniers de fleurs nouvelles.
Cheveux au vent,
Tambour battant,

Allons-nous-en,
A la rencontre du printemps.
Prenons nos trompettes gaiement
Et sonnons la mort de l'hiver.
La terre est comme un agneau blanc
Dans les bras nus de l'univers.
Cheveux au vent,
Tambour battant,
Allons-nous-en,
A la rencontre du printemps.

Maurice Carême



Musique Concordia Waldighoffen



Après sept années à la tête de l'association, Ludovic PAIN a repassé le flambeau à Jean-Pierre KRICK. Mis à part la présidence, rien ne change au sein de cette société, Mario WEIGEL reste le Directeur et Brigitte HENLIN la responsable de l'école de musique.

Les professeurs de l'école de musique sont diplômés, soit CDMC, conservatoire de Paris, soit «Jazz Schule Basel». Leur bon niveau permet un enseignement théorique et pratique de qualité.

L'orchestre des jeunes élèves (11 à 16 ans) a répétition le mercredi après-midi et se produit régulièrement lors des concerts de l'harmonie.

L'orchestre junior (16 à 20 ans) prépare sa grande journée pour le BURAMARKT le 17 mai à Durmenach. Ils tiendront un chapiteau musical et proposeront toute la journée, avec leurs amis de la Jazz Schule, un répertoire non conventionnel.

Une école de musique pour adultes s'ouvrira le 20 mars 2009. Les inscriptions se feront de 18h30 à 20h, les répétitions auront lieu, à partir de cette date, tous les vendredis à cette même heure. Un musicien adulte, non professionnel, donnera un cours d'apprentissage ou de perfectionnement de la lecture des notes. Ce cours s'adresse aux personnes qui ont pratiqué voilà des années l'harmonie, la chorale ou à celles qui ont envie d'essayer d'apprendre d'un instrument. Mis à part certains instruments, taxés de critiques, cor, clarinette, batterie, il est rarement trop tard pour s'investir dans une association musicale. **Avis aux amateurs !**

En plus du concert annuel de mi-novembre, l'harmonie CONCORDIA inaugurera en 2009 son premier concert du 1^{er} mai. Pour les connaisseurs, ce sera une petite révolution : musique légère et folklorique à travers l'Europe sera le thème principal.

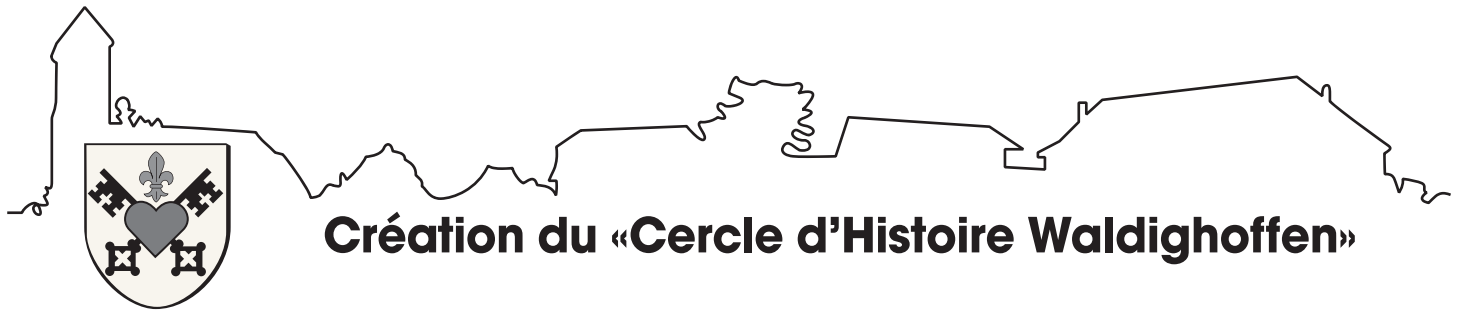
POUR TOUT SAVOIR www.musique-concordia.com



Le Noël des «Gens Heureux»

Comme chaque année, les «Gens Heureux» ont passé ensemble un bon moment convivial et gastronomique le 17 décembre 2008, en présence de M. le Curé et de M. le Maire.





Création du «Cercle d'Histoire Waldighoffen»

La section d'histoire locale mise sur pied en août 2008, sous couvert de la commune s'est constituée en une association. Une vingtaine de membres fondateurs étaient présents à la réunion constitutive.

René Minéry ouvrit la séance en remerciant la commune d'avoir mis une salle à disposition pour stocker archives et objets de notre patrimoine.

Le maire Henri Hoff a apprécié l'exposition de photos tenue parallèlement dans la salle des associations lors de l'inauguration de la médiathèque en novembre dernier et a félicité et encouragé les amateurs d'histoire pour la constitution en association durable.

Après lecture et approbation des statuts, René Minéry a proposé Joseph Haas comme président. Il fut élu à l'unanimité et présenta les candidats du nouveau comité.

Le comité de direction du «Cercle d'Histoire Waldighoffen» se compose ainsi :

- Président : Joseph Haas
- 1^{er} vice-président : René Minéry
- 2^{ème} vice-président : Françoise Jermann
- Secrétaire : Astride Schmidlin
- Trésorière : Bernadette Haas
- Responsable conservation : Philippe Schmidlin
- Assesseur : Jean-Pierre Krick
- Vérificateurs aux comptes : Madeleine Eglin et Marie-Jeanne Hengy.



Le président élu fait appel aux jeunes retraités et aux étudiants intéressés par l'histoire. Le but est de collecter des objets anciens retraçant la vie d'antan à nos jours, de recueillir des témoignages, de faire des expositions, organiser des conférences et des visites.

La première conférence avec projection aura lieu le 27 mars dans la salle associative du Forum, elle sera animée par Karine et Claude Barthelmé et aura pour thème «Sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle».

Avant de clore la réunion, R. Minéry félicita Jérôme Haas pour la conception du logo et souhaita bon vent à la nouvelle association.

Pour que chaque habitant entre dans l'histoire, le nouveau comité a mis sur pied une procédure technique pour copier et conserver durablement les photos prêtées.



Le président Joseph Haas entouré des membres fondateurs.



De la Route départementale N°17 à la Rue du 19 Novembre

Par René Minéry

En 1856, après la construction du pont en pierres sur l'Ill, la route départementale N°17 fut rectifiée depuis cet édifice pour rejoindre, après une légère courbe, en ligne droite à environ 300 mètres au sud, l'ancienne route venant de Riespach. En cette période, aucune maison n'existait depuis la côte 387, à l'entrée du ban de Waldighoffen, jusqu'au-delà du pont de l'Ill. De chaque côté du pont, surtout du côté sud, la chaussée fut rehaussée de 2,50 mètres, ce qui rendait impraticable l'accès du chemin vicinal N°1 vers le quartier du Dennach (actuellement rue de Ferrette). Ce n'est qu'en 1872 que ce chemin fut redressé et que l'accès convenable des Dennachois fut établi. La route N°17, depuis l'Ill jusqu'à la sortie du ban vers Riespach, suivait le relief naturel et accusait par endroits une montée de 12%.



La rue du 19 Novembre en 1918.

A l'annexion de l'Alsace-Lorraine au Reichsland, cette route fut appelée «Bezirkstrasse» .

Vers 1875, le cimetière placé autour de l'église s'avéra trop petit. Le conseil municipal décida donc en 1879 d'aménager le nouveau cimetière à la sortie de l'agglomération vers Riespach. La commune manquait de ressources pour l'entourer d'un mur en pierres et dut se contenter dans un premier temps d'une clôture avec des poteaux en bois. Ce n'est qu'en 1887 qu'un mur en moellons fut construit.

Au début de la Première Guerre Mondiale, le 24 septembre 1914, du côté français, une Brigade d'Infanterie eut la mission de reconnaître la composition et la force des unités allemandes stationnées dans la région de Waldighoffen. Les deux camps se livrèrent bataille sur les hauteurs sud et autour du cimetière où était retranchée une compagnie du 109^e L.I.R. allemand. Du côté allemand les pertes se chiffèrent à 5 morts, 31 blessés et 4 disparus et, du côté français, les pertes ne furent pas connues, car morts et blessés furent évacués par l'armée. L'une des victimes, le soldat Jean Chazaud, fut enterré dans notre cimetière avec les soldats allemands. Un autre,

Henri Joachim Fromont de Tossiat du 172^e RI est mort ce même jour à Waldighoffen. (En 2005, 91 ans après, le fils et la petite fille de Gabriel Camille Pierre Morel, de Villefranche sur Saône, qui fut grièvement blessé le 24.09.1914 à Waldighoffen, ont fait un « pèlerinage » dans notre commune.)

Au retour des Français, en 1918, la route fut appelée : Rue de Riespach.

La rue de Riespach fut, en dehors de l'agglomération, entretenue



à plusieurs reprises. Les Ponts et Chaussées érigèrent entre le cimetière et le chemin d'Oberdorf (Biniwàg), une baraque en tôle, appelée par les habitants «d'Blàchbarackà», où le matériel des cantonniers fut entreposé. C'était aussi, derrière ce bâtiment, paraît-il, le rendez-vous des amoureux.

Dans les années après guerre, une seule maison d'habitation fut construite au-delà de l'ill vers Riespach par le maçon Emile Wiss et fut acquise par Eugène Richard.

Les automobiles et camions firent leur apparition et faisant concurrence aux attelages de chevaux. Les piétons non habitués se trouvèrent ainsi en danger. Aussi, le conseil municipal, dans sa séance d'octobre 1925, décida donc de faire placer des panneaux aux entrées du village, indiquant aux autos et camions qu'ils devaient rouler à une vitesse de 10 km/h dans la localité. En 1928, une partie de la route vers Riespach fut nouvellement empierrée. Pour enlever la couche supérieure, une grande « charrue », tirée par six chevaux fut utilisée. Lorsqu'un garçon demandait à un cantonnier ce que c'était comme engin, il lui répondait : «Es esch à Wàgüffrisser».

En 1936, la côte dite «Walchenrain» fut déblayée manuellement, sans engins mécaniques et sans bulldozer. La terre enlevée fut transportée par des wagonnets tirés par une petite locomotive, pour la déverser plus bas ; le déblai servait de remblai.



1936. Quelques ouvriers de Waldighoffen ont participé aux travaux de déblai du «Walchenrain ».

De gauche vers la droite : 2° Walliser Marcel(1920-), 3° Henlin Georges (1897-1941), 5° Hattstatt Camille (1901-1952), 6° Rentz Georges (1909-1995), 11° et 14° Christian et Herman, deux réfugiés politiques allemands, 18° le jeune Richard Roger (1927-1993) avec son accordéon et 19° Wermuth Ernest (1906-1983), le cantonnier.

Les possesseurs d'auto et de camion du lieu soumièrent une demande d'exonération de corvée aux autorités locales. En effet, chaque citoyen valide, d'une certaine tranche d'âge, était obligatoirement corvéable, c'est-à-dire qu'il devait chaque année exécuter un travail pour la commune, (exemple : nettoyer un fossé, sur une distance définie par le garde champêtre ou agent communal) ou alors payer une taxe.

Lors de la séance du 11 avril 1936, le conseil refusa cette demande par 9 voix contre 2. Le maire présenta aussi une circulaire du Préfet du Haut-Rhin sur la réglementation de la vitesse, à 40 km/h pour les voitures légères, 20 km/h pour les véhicules munis de pneumatiques ne dépassant pas un tonnage de 3000 kg et 15 km/h pour ceux encore munis de roues en caoutchouc massif «Vollbereifung».

Pour la sécurité, d'après l'article 3 de ces prescriptions, le maire décida d'imposer la vitesse dans notre agglomération à 20 km/h pour les véhicules légers et 10 km/h pour les autres. Le conseil accorda le crédit nécessaire pour le placement des panneaux aux entrées du village.

En cette période, sur cette RN 463, mais sur le tronçon de Waldighoffen à Muespach, un sérieux empierrage fut effectué. Des charrois hippomobiles avaient amené des moellons de carrière qu'un authentique casseur de cailloux s'évertuait avec une noble persévérance à réduire en « hérissons », à raison d'un m3 par mètre linéaire. Il touchait 7 francs de l'époque par mètre et il faisait 3 à 5 mètres par jour, ponctuait ses chaussons de coups de maillets bien appliqués.

Après la retraite des troupes françaises, un détachement d'artificiers a détruit le pont sur l'Ill à la dynamite, le 14 juin 1940. Grâce à l'intervention du restaurateur Joseph Gissinger, qui hébergeait la veille le commandant des artificiers, la moitié de l'explosif a pu être enlevée avant la destruction. De nombreux bâtiments subirent des dégâts. Peu de temps après l'arrivée des Allemands, à partir du 27 juin, une compagnie du génie installait à 20 mètres en aval un pont provisoire en bois (voir p.47 du précédent « Vivre à Waldighoffen », le n°74). Le tablier, long d'environ 40 mètres, reposait sur des pilotis en hêtre. Durant les travaux, c'était une attraction pour les enfants du village, surtout l'action de la sonnette (machine qui soulève et laisse retomber le « mouton » qui enfonce les pieux).

Le 19 novembre 1944, vers 16 heures sur les hauteurs de Waldighoffen, les chars du 2^e Chasseur d'Afrique se pointèrent. Ils faisaient partie d'un des trois groupes du CC 3, (Combat Command) commandé par le colonel Caldaïrou. Avant de pénétrer dans notre localité, une canonnade se déclencha, qui fit malheureusement une victime et une blessée parmi la population (Marie Hattstatt, 43 ans, mère de six enfants tuée par un obus et Marie-Thérèse Hoffstetter, 14 ans, blessée aux jambes).

Après les premiers libérateurs, plus de mille véhicules lourds franchirent le pont en bois durant deux jours. Dans la nuit du 19 au 20 novembre, des éléments allemands du «Grentschutz» et de la «Landwehr» essayaient de regagner le Rhin. Deux d'entre eux se trouvaient face à face avec la sentinelle française embusquée en face du cimetière. Ce dernier fut blessé à la main, tandis qu'un Allemand fut tué. L'autre, grièvement blessé, mourut le lendemain. (pour plus de détails sur cette journée de la Libération, voyez l'article p.46 et 47 de notre numéro 74)

Le 9 septembre 1945, la commune a fêté avec allégresse la libération reconquise en présence de nos prestigieux libérateurs et a baptisé la Rue de Riespach, Rue du 19 Novembre.



A l'inauguration de la Rue du 19 Novembre, le 9 septembre 1945, une partie du cortège traversant le pont en bois. Au fond, à droite, la baraque en tôle des Ponts et Chaussées, sise à côté du cimetière. Dans la Jeep se trouvent Denise Zink et Jean-Pierre Eglin.

Durant l'installation du réseau d'alimentation en eau courante, en 1950, le Willerbach fut tubé. (Voir Bulletin N° 71, Juillet 2007) Par la suite, l'état de cette route RN 463 se détériora, elle ne traversait, ni même ne frôlait aucun chef-lieu de canton. C'est avant tout une « travailleuse », déformée et défoncée par les transports lourds : citernes à destination de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, grumiers, transports ouvriers et surtout les transports de sables et de graviers en provenance de la région de Saint Louis, y compris ceux des Ponts et Chaussées.

Le froid et le dégel ont causé des dégâts surtout en mars 1963, car comme de nombreuses routes du Sundgau, la chaussée repose sur une sous-couche marneuse. Pendant l'année 1963, énormément d'engins passèrent sur cette route : des pelles mécaniques, niveleuses, cylindres et autres engins, des navettes incessantes de camions approvisionneurs en gravier et pierres concassées.

La réfection de la route avec trottoirs fut effectuée en 1963 de l'amont du pont vers le centre du village. La chaussée fut légèrement rehaussée pour mieux affleurer avec le tablier du pont.



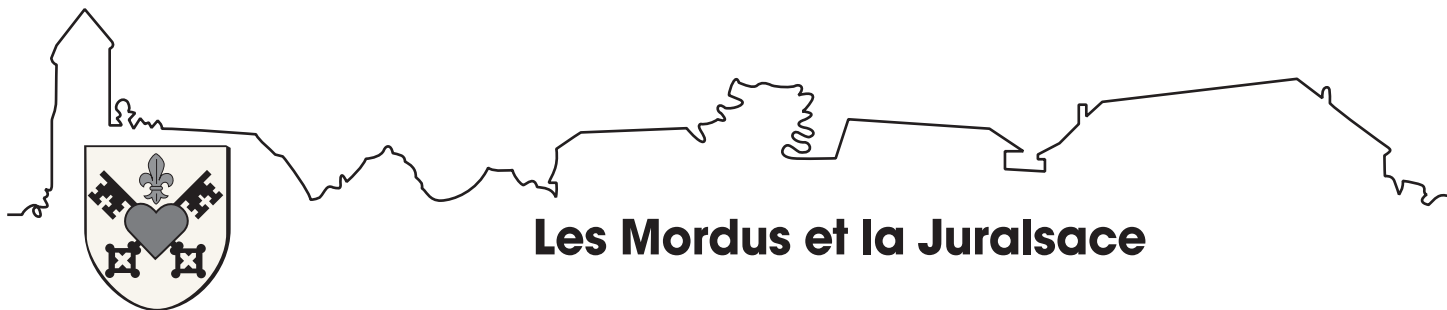
Pose du revêtement sur rue et trottoirs en 1963.

Entretemps, la route dans l'agglomération subissait des «interventions chirurgicales» par maints travaux de pose de lignes souterraines. Ce furent aussi les travaux d'assainissement et des réfections de ruptures de canalisations d'eaux, des raccommodages et rapiécages du bitume. Lors des passages de camions bennes, surtout à vide, les riverains restent incommodés par ces interventions de tous ordres.

La rue du 19 Novembre, en travaux, est en train de changer totalement d'aspect !



Vue aérienne 2008. La rue du 19 Novembre depuis l'entrée de Riespach jusqu'au pont de l'III.



Les Mordus et la Jurlsace

La première édition **le 4 mai 2008** a été un beau et franc succès : **604 inscrits hors internet et 6 000 euros de dons** versés à l'APAEI de Dannemarie, destinés à l'aménagement intérieur de la salle de restauration.

La JURALSACE, randonnée VTT qui marie effort, nature et solidarité, est un grand rendez-vous sportif du Sundgau.

Voici le programme de cette **deuxième édition** qui aura lieu **le 3 mai 2009**.

Parcours sportifs chronométrés Inscription en ligne sur <http://www.jurlsace.com>

Parcours MORDANT 74 Km et env. 1600 m de dénivelé	Parcours SPORTIF 50 Km et env. 1000 m de dénivelé
Départ : 8h30	Départ : 8h45
PLAQUE ROUGE à retirer sur place (avec carte d'identité)	PLAQUE VERTE à retirer sur place
Prix : 10 euros avec 1 polo collector*	

Pour éviter les fringales : de méga ravitos "restauration" et points "boisson"

Parcours sportifs non chronométrés

Parcours MORDANT et SPORTIF	Parcours MINI-MORDANT 35 Km «Super moment sportif et sympathique!»
Inscription sur place avec retrait de la PLAQUE GRISE	Inscription sur place avec retrait de la PLAQUE JAUNE
Départs libres de 7h à 8h15 et de 9h à 10h30	
Prix : 10 euros avec 1 polo collector* et 8 euros sans le polo	
<i>Même ravitos que les parcours avec option chronométrage</i>	<i>Avec des ravitos «restauration» et des points «boisson»</i>

Parcours familial Parcours accessible pour toute la famille	Parcours 1^{ère} dent Des futurs Mordus ?
18 Km Inscription sur place avec retrait de PLAQUE BLANCHE	8 Km Inscription sur place avec retrait de PLAQUE VIOLETTE
Départs libres de 7h à 13h	
Prix = 5 euros sans le polo. Forfait pour 3 personnes : 10 euros sans le polo. Gratuit pour les enfants <5ans	Prix = 4 euros sans le polo Gratuit pour les enfants <5ans

Des ravitos dont un super goûter à partager !

Parcours enfants chronométré Inscription en ligne sur <http://www.jurlsace.com>

Parcours comptant pour le Challenge CONFO

Parcours ENFANT	Parcours HANDBIKE enfants chronométré
Accessible pour tous les enfants, licenciés ou non licenciés - Places limitées	
Départ Poussins et Pupilles (7-10 ans) Départ Benjamins et Minimes (11-14ans)	
Parcours à partir de 3.5 Km autour de la salle polyvalente de Waldighoffen.	
Départ unique : 14h	Départ unique : 13h30
PLAQUE BLEUE à retirer sur place	
Prix = 5 euros avec 1 polo collector *	

* Nombre de polo limité à 500 pièces

PENDANT LA COURSE :

- **Garderie** gratuite, places limitées (réservation : 06 73 53 16 12 après 20 h)
- **Mini parcours** avec mini obstacles pour les tous petits avec leur vélo sous le préau de la salle polyvalente (à partir de 3 ans)
- **Podium** vers 15h
- **Château gonflable**
- **Tombola**
- **Douches**
- **Buvette, tartes flambées, repas**
- **Musique**
- **Sauts de VTT**

Les dons de la journée et de la tombola seront versés à l'APAEI de Dannemarie.

(Association de Parents et Amis d'Enfants Inadaptés).



Les équipes de basket

Depuis 3 ans maintenant, le nombre de licenciés du CSSPP Waldighoffen ne cesse de croître et cette année encore le club compte près de 150 membres. Les 2 deux étoiles du label des écoles de basket ne sont sans doute pas étrangères à cet engouement, mais le phénomène est également dû à la bonne ambiance générale dans le club. Le club a engagé des équipes dans presque toutes les catégories d'âge mis à part benjamins et minimes garçons où les jeunes sont plus tournés vers le football.

Depuis 2 ans maintenant, la politique de l'association est essentiellement basée sur la formation des entraîneurs. Pour cette saison tous les cadres possèdent un diplôme d'initiateur ou sont en formation (2 animateurs école de basket et 8 initiateurs niveau 1). A cette formation s'ajoutent les interventions de C. Vernerey (breveté d'état) dont la fille est sélectionnée en équipe de France Juniors et qui encadre les entraîneurs du club.

Cette politique commence à porter ses fruits au niveau des résultats des équipes de jeunes lors de la première phase du championnat, car toutes terminent dans les 3 premiers de leur poule respective. Les poussins et poussines terminent 1^{er} de leur poule tandis que la jeune équipe de cadets n'est devancée au panier avérage que par Altkirch 2 pour accéder au niveau supérieur. Benjamins, minimes et cadettes terminent quant à elles à la 3^{ème} place de leur poule.



séniors garçon



cadets



cadettes

Un autre point positif est que les spectateurs viennent de plus en plus nombreux assister aux rencontres à domicile

L'équipe fanion qui évolue en division honneur et qui a trouvé un entraîneur en la personne de Jean-Luc Schmitt qui reprend du service peine un peu dans cette première partie de championnat.

Cette saison, il a été créé une seconde formation de seniors garçons avec pour but de permettre aux plus jeunes joueurs et aux débutants de progresser.

Après une inter-saison tumultueuse avec le départ de la moitié de l'équipe des seniors filles, l'équipe se retrouve avec un effectif très jeune.

Une toute nouvelle équipe de cadets a vu le jour composée essentiellement de premières années et de minimes.

Le groupe des cadettes est également un nouveau groupe composé pour une partie de débutantes qui découvrent le basket.

L'équipe des minimes filles a été engagée au niveau 2 de sa catégorie et a parfaitement tenu son rang lors de la première partie du championnat. Elle termine 3^{ème} de sa poule.

Les benjamins engagées au niveau 2 ont tiré leur épingle du jeu lors des matchs aller. L'équipe compte dans ses rangs une pré-sélectionnée en équipe du Haut-Rhin.

Les poussins sont l'une des grande satisfaction de ce début de saison.

Les poussines ont fini à la première position de la poule de niveau 2.



minimes filles



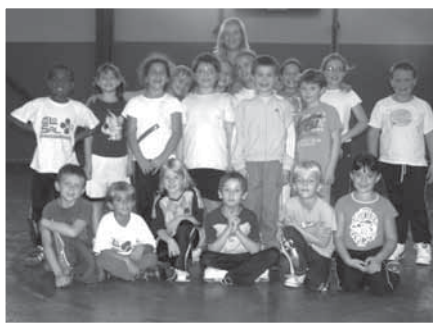
benjamins



poussins



poussines



mini-poussins



baby

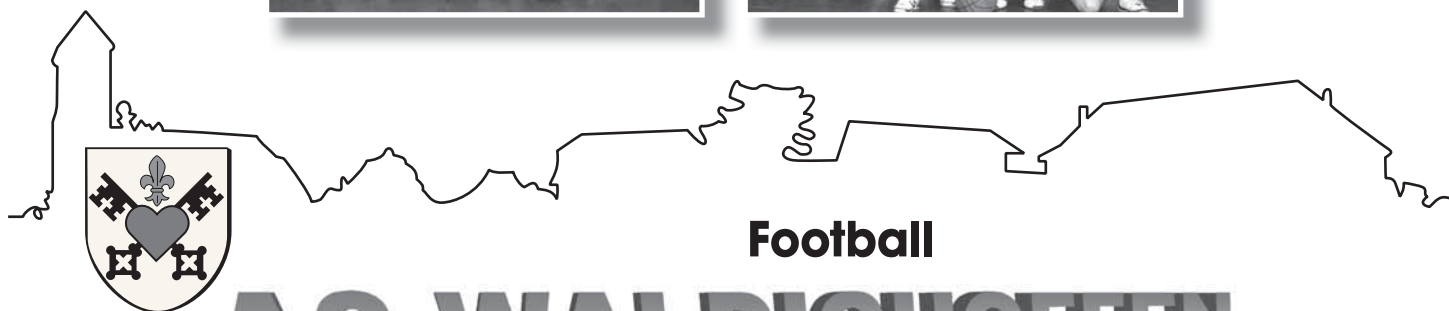
Les mini-poussins découvrent pour la plupart d'entre-deux la joie de disputer des matchs. Le club comporte également une section de baby-basket accueille une quinzaine d'enfants âgés de 5 et 6 ans. Enfin, il ne faut pas oublier la section de basket-loisir fréquentée par des parents qui sont souvent d'anciens basketteurs et qui viennent s'amuser une fois par semaine dans la convivialité et la bonne humeur.



seniors 2



seniors filles



Football

AS WALDIGHOFFEN

Programme des matchs à waldighoffen

DATE	HEURE	CATEGORIE	MATCH	
samedi 14 mars 2009	14H15	POUSSINS	WALDIGHOFFEN	OBERMORSCHWILLER
samedi 14 mars 2009	15H30	BENJAMINS	WALDIGHOFFEN	HIRTZBACH
samedi 28 mars 2009	14H15	POUSSINS	WALDIGHOFFEN	GRENTZINGEN
samedi 28 mars 2009	15H30	BENJAMINS	WALDIGHOFFEN	DURLINSDORF
dimanche 29 mars 2009	16H00	SENIORS	WALDIGHOFFEN	TAGSDORF
samedi 11 avril 2009	14H00	POUSSINS	WALDIGHOFFEN	RIESPACH
samedi 18 avril 2009	14H00	DEBUTANTS	PLATEAU DE 8 EQUIPES	
samedi 18 avril 2009	15H30	POUSSINS	WALDIGHOFFEN	LANDSER
samedi 18 avril 2009	16h30	BENJAMINS	WALDIGHOFFEN	PFETTERHOUSE
dimanche 3 mai 2009	16H00	SENIORS	WALDIGHOFFEN	BISEL
samedi 9 mai 2009	14H15	POUSSINS	WALDIGHOFFEN	MERTZEN
samedi 9 mai 2009	15H30	BENJAMINS	WALDIGHOFFEN	HEGENHEIM
samedi 23 mai 2009	14H15	POUSSINS	WALDIGHOFFEN	MUESPACH
samedi 23 mai 2009	15H30	BENJAMINS	WALDIGHOFFEN	MUESPACH
dimanche 24 mai 2009	16H00	SENIORS	WALDIGHOFFEN	KAPPELEN
dimanche 7 juin 2009	17H00	SENIORS	WALDIGHOFFEN	MUESPACH



Prochaines manifestations

La Médiathèque Nathan Katz

vous invite à une animation de Pâques

le mercredi 8 avril 2009 de 10h à 11h30

Une Histoire de Pâques séduira
tous les enfants âgés de 4 à 8 ans,
elle sera suivie d'une chasse aux œufs !!

N'oubliez pas vos petits paniers !



GRAND RASSEMBLEMENT DE MOTOS

le vendredi 1^{er} Mai 2009 à 19h30

sur le thème de la prévention routière.

Le club «**Rider cool 68**» de Tagsdorf organise un rassemblement de motards sur le parking de la salle polyvalente à partir de 12h avec bénédiction des motards. Seront présents l'automobile club d'Alsace, la gendarmerie avec son nouveau radar, la direction départementale de l'équipement avec leur voiture tonneau pour la prévention routière, divers stands d'accessoires motos et un groupe de rock.



(les AMIS du forum

vous invitent

le dimanche 26 avril 2009

à un repas carpes frites,

à partir de 12h,

à la salle polyvalente,

au profit de la rénovation de l'Eglise.

Animation musicale assurée.



WALDIGHOFFEN
le 7 juin 2009

10^{ème}

Marché aux puces

organisé par:

le basket club

l'association
temps libre

Renseignements au : 06-26-63-48-44

LA JURALSACE

randonnée VTT

le 3 Mai 2009

organisée par les «Mordus»

FETE DE LA MUSIQUE

au profit

de la rénovation de l'Eglise

le 20 Juin 2009



FETE PATRONALE

SAINTS PIERRE ET PAUL

le 28 Juin 2009



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Bientôt 16 ans ? Pensez au recensement en mairie !



Le recensement

Le recensement en mairie est obligatoire dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

L'attestation de recensement qui vous sera remise est obligatoire pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC permis de conduire).

CONTACT

Académie de Strasbourg

Bureau du Service National
de Strasbourg

Caseme Turenne

42, rue Lauth

67000 Strasbourg

Tél : 03.90.23.37.52

mail : bsn-str@dsn.sga.defense.gouv.fr



L'enseignement de défense : la 1^{ère} étape du parcours de citoyenneté !

L'appel sous les drapeaux ou service militaire a été suspendu par la loi du 28 octobre 1997 et remplacé par le « parcours de citoyenneté », il s'applique aux garçons nés à partir de 1979 et aux filles nées à partir de 1983. Le parcours de citoyenneté comprend 3 étapes obligatoires :

1^{ère} étape :

L'enseignement de défense

Les principes, l'organisation de la défense nationale et européenne font l'objet d'un enseignement de défense dispensé en classe de 3^{ème}. De plus, le programme consacré à la citoyenneté, en classe de 1^{ère} (programme d'éducation civique, juridique et sociale) incite à des débats argumentés sur la défense. Enfin, les enseignants doivent informer leurs élèves de 16 ans de leur obligation de se faire recenser à la mairie de leur domicile.

2^{ème} étape :

Le recensement à la mairie

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. Une attestation de recensement leur sera remise. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

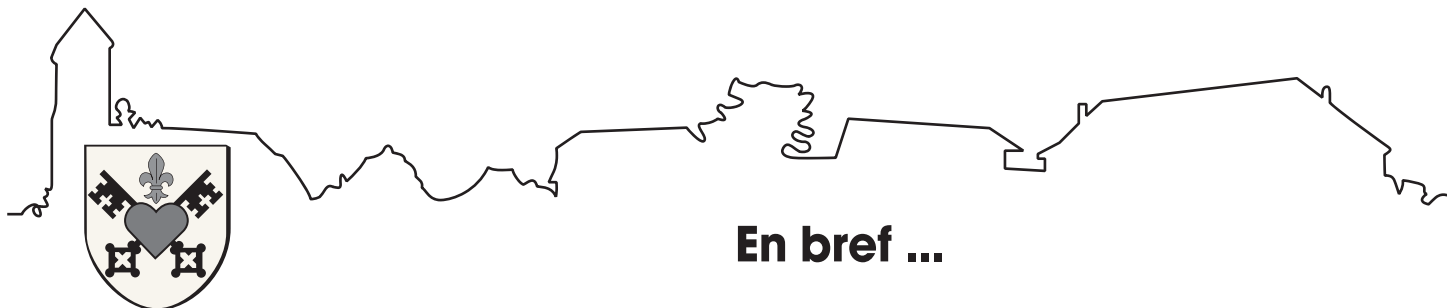
3^{ème} étape :

La JAPD

La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) s'inscrit dans la continuité de l'enseignement de défense à l'école. Cette journée a pour objectif de sensibiliser les jeunes Français aux questions de la Défense. Les jeunes reçoivent des informations sur l'organisation, sur les principes de la défense nationale et sur les métiers pouvant être exercés au sein des Armées. Par ailleurs, ils passent des tests d'évaluation de l'apprentissage des acquis fondamentaux de la langue française (tests élaborés par l'Éducation Nationale).

SGA

Secrétariat général pour l'Administration



En bref ...

LE SOUTIEN A DOMICILE DE L'APA : UNE NOUVELLE ORGANISATION AU SERVICE DU CLIENT

Depuis le printemps 2008, l'APA a doté son service «soutien à domicile» d'une nouvelle organisation, toujours plus au service du client.

Celle-ci se traduit concrètement par une meilleure qualité de service avec :

- un accueil téléphonique modernisé : un seul numéro, un temps d'attente réduit, ...
- une plus grande proximité entre le client et l'APA avec un interlocuteur unique : le responsable du groupe,
- des intervenants à domicile mieux formés et spécialisés selon 3 grandes thématiques dans les services à domicile.

Le pôle Soutien à Domicile se structure désormais selon 2 types de clients :

La personne âgée ou en situation de handicap pour qui l'intervention est nécessaire à son maintien à domicile : portage ou préparation de repas, aide à la toilette, accompagnements aux courses et déplacements, soins infirmiers à domicile,... **ces services sont assurés 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.**

Et, associé à Fami Emploi 68 et à Domicile Services Haute Alsace, le pôle soutien à domicile s'adresse également au client «actif» en attente de prestations dites de confort : garde d'enfants, ménage, repassage, courses... une gamme complète pour faciliter le quotidien à laquelle s'ajoutent de nouveaux services ponctuels ou réguliers tels que le jardinage, la vitrerie, le bricolage. En outre, de nouvelles formules de repas livrés à domicile régaleront les papilles avec les menus «Saveur» pour les gourmets et le menu «Simplicité» pour ceux qui sont pressés.

Forte de ses 60 ans d'expérience (dont 54 dans le domaine de l'aide à domicile) et de sa présence aux quatre coins du département, l'APA poursuit encore, avec cette nouvelle étape, ses efforts de qualité : enquêtes de satisfaction, livrets d'accueil, représentation des bénéficiaires,... avec toujours le même cheval de bataille : la satisfaction des usagers !

Renseignements :

APA, Fami Emploi 68 et Domicile Services Haute Alsace

Soutien à Domicile

Tél : 03 89 32 78 78 - Internet : www.apa.asso.fr



CONCERNANT NOS AMIS LES CHIENS

Dans le cadre du respect de la propreté du village ont été mis en place des distributeurs de sachets permettant aux maîtres qui auraient oublié leur devoir de ramasser, avec toutes les conditions d'hygiène requises, les étrons de leur protégé...

Quatre distributeurs se trouvent :

- place de la mairie,
- rond point de la Communauté de Communes,
- site Emmanuel Lang,
- rue des Ecoles.

Un cinquième, rue des Cigognes, sera installé prochainement.

Nous vous demandons de bien vouloir utiliser ces sachets pour éviter aux particuliers et aux ouvriers communaux chargés de l'entretien des gazons de désagréables surprises.

Nous rappelons à tous les maîtres de chiens, qu'ils soient petits ou grands, qu'ils doivent être tenus en laisse dans les lieux publics.



LIGUE CONTRE LE CANCER

Quête 2009



Le Comité du Haut-Rhin remercie les habitants de Waldighoffen pour leurs dons de mars 2009,

Soit 6 340,40 euros

et toutes les personnes qui se sont mobilisées pour la réussite de cette opération.

Cette somme sera affectée à l'aide à la recherche, au dépistage, au diagnostic, au traitement, à l'information ou aux secours apportés directement aux malades.

UN NOUVEAU MASSEUR-KINESITHEPEUTE

Madame Tessie LUTZ a installé son cabinet dans notre village, 6, place Jeanne d'Arc.

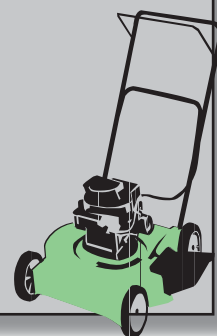


NUISANCES SONORES

Les beaux jours approchant, nous vous rappelons les termes de l'arrêté municipal du 8 juillet 2008 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

Sont interdits sur le territoire de la Commune de WALDIGHOFFEN tous les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif et répétitif, notamment les bruits causés par des outils ou appareils électriques ou à moteur, qu'ils soient industriels, agricoles, horticoles, etc... tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, scies électriques, tronçonneuses, bétonnières, etc.

- les jours ouvrables
à partir de 21h00
- le samedi à partir de 19h00
- les dimanches
et jours fériés toute la journée.





Évènements culturels



L'année 2009 a harmonieusement commencé à la Médiathèque Nathan Katz !

Environ 130 personnes se sont laissé bercer par les Citharistes de Mulhouse. La légende des rois mages fut narrée par les bénévoles, en costumes, et la Directrice.

Une soirée délicieuse, puisqu'elle s'acheva autour de la galette des rois et nombreux furent les Reines et les Rois !

Rendez vous en décembre pour les belles fêtes de fin d'année !



Service minimum d'accueil en cas de grève des enseignants



Lors de la dernière grève des enseignants du jeudi 29 janvier 2009, la Municipalité de Waldighoffen a mis en place, pour la première fois, un service minimum d'accueil.

Six enseignants sur huit étant absents et M. le Maire a confié la responsabilité de cet accueil à Mme VALLIN, Directrice de la Médiathèque et bénéficiant de tous les agréments requis.

C'est ainsi, que ce matin du 29 Janvier, en sa présence, une équipe de la Médiathèque et les ouvriers communaux ont assuré cet accueil qui dorénavant fonctionnera, chaque fois que le taux de 25% d'absence d'enseignants pour raison de grève sera atteint.

Les parents intéressés pourront dorénavant inscrire leurs enfants quarante huit heures à l'avance, de manière à garantir de bonnes conditions de marche de ce nouveau service assuré par la Commune.



Le Vendredi 30 janvier 2009 la médiathèque Nathan KATZ a organisé sa première conférence sur «Le Souvenir de Saint-Cyr»

Environ 80 personnes ont assisté à la présentation du diaporama de la venue des Saint-Cyriens dans le Sundgau et en particulier à WALDIGHOFFEN le 22 novembre 2008.

Ce débat fut animé par le journaliste suisse Jürg-Peter LIENHARD, M. Michel BUECHER, Colonel Vétérinaire en retraite et M. Hubert SCHERZINGER, Maire de Franken.

La présentation, riche et très agréable se termina sur une excellente note d'humour qui restera certainement dans la mémoire des participants.

En effet, une agréable surprise leur fut réservée par M. Jürg-Peter LIENHARD, en présentant en finale, un uniforme suisse qui fut porté par un mannequin de choix, en la personne de M. René MINERY. Petit rappel aux lecteurs et passionnés d'histoire : vous pouvez acquérir le CD du diaporama de M. LIENHARD ainsi que le dernier livre de M. BUECHER : «Devoir de Mémoire», en venant à la Médiathèque Nathan Katz qui se fera le plaisir de vous accueillir !

Si vous avez des difficultés de déplacement, n'hésitez pas à téléphoner à Mme Christiane VALLIN, Directrice de la Médiathèque, au 03 89 68 94 40.



Repas «carpes frites» des «Amis du Forum» le dimanche 8 février 2009

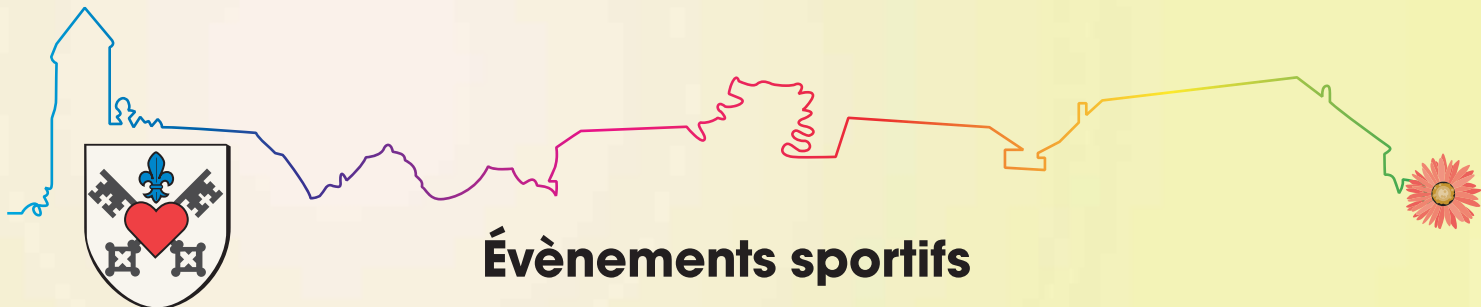


A l'occasion de leur première manifestation, les «Amis du Forum» ont organisé une sympathique journée. Les convives ont dégusté de délicieuses carpes frites et sur quelques notes de musique ont pu se délasser les jambes.

Une photo inédite : janvier/février étant la période des «Verseaux»

16 convives se sont retrouvés avec grand plaisir devant l'objectif ! Peut-être à l'année prochaine !!!





Évènements sportifs

le 4 janvier 09

Les jeunes basketteurs fêtent l'épiphanie

Comme il est de tradition chaque année, le comité de l'école de basket du CSSPP Waldighoffen a invité ses jeunes basketteurs ainsi que leurs parents à partager la galette des rois dans la salle polyvalente. Cette année, la journée fut placée sous le signe du basket, sous la forme d'une dizaine d'ateliers alliant dextérité, adresse et mobilité, le tout dans la bonne humeur et la convivialité. Pendant le calcul des résultats, tous se sont mis à table pour déguster la traditionnelle galette des rois, le chocolat chaud et le vin chaud pour les plus grands. Après la remise des prix, une boum en son et lumière a terminé en beauté la soirée.



Foot en salle Chez les jeunes de l'AS Waldighoffen



**le 10 et 11
janvier 09**

Le tournoi de foot en salle

De nombreux jeunes footballeurs, poussins et benjamins, se sont retrouvés pendant deux jours à Waldighoffen pour la troisième édition du tournoi de football en salle organisé par l'A. S. Waldighoffen.

Vingt trois équipes de la région étaient en lice dans deux catégories. Illfurth s'est imposé chez les poussins tandis que, chez les benjamins, Hirsingue s'est montré le meilleur. Waldighoffen a terminé quatrième dans les deux catégories.

le 17 janvier 09

La marche de nuit

Malgré des conditions météo incertaines en fin d'après-midi, près de 530 participants ont arpenté le parcours de 10 km tracé par André Kieffer, parcours qui traversait les communes de Oberdorf, Grentzingen et Riespach avant de revenir vers la salle polyvalente de Waldighoffen. A mi parcours, les marcheurs ont apprécié vin chaud, merguez et cervelas. Au menu figuraient soupe de légumes maison-montbéliard, bouchée à la reine-spaetzle et un grand choix de pâtisseries. Le challenge Raymond Doubs ayant été définitivement remporté par les confirmands du village l'année dernière, les basketteurs ont tout naturellement mis en jeu un nouveau trophée. Cette année, ce sont les sapeurs-pompiers d'Oberdorf qui ont raflé la mise avec 47 participants et ont remporté le challenge pour une année. Madame Doubs s'est chargée de la remise du trophée aux vainqueurs. Les jeunes basketteurs locaux, classés hors concours, étaient 103 à participer.



Rédaction - Documentation - Diffusion : Mairie de WALDIGHOFFEN

Responsable de la publication : Jean-Claude SCHIELIN

Conception et impression : Imprimerie Kauffmann - 68 TAGSDORF